

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1285

30 avril 2016

### SOMMAIRE

4finance S.A. ....	61680	Geysir Fund S.à r.l. ....	61669
BCB Consulting S.à.r.l. ....	61679	Global Energy Solutions ....	61673
Exalog S.A. ....	61666	GP Lux Investissements S.à r.l. ....	61674
Famo Holding S.A. ....	61665	Harry Holdings S.à r.l. ....	61634
Fashion House Group S.à r.l. ....	61667	Health Management S.A. ....	61675
Fashion World Investments S.A. ....	61667	Health Management S.A. ....	61674
FedEx Luxembourg S.à r.l. ....	61666	Hogemav ....	61675
Filao Beach S.A. ....	61664	Holinger AG ....	61675
Filton GP S.à r.l. ....	61666	Honorius S.A. ....	61675
Finance Prestige SPF S.A. ....	61667	HPAM China Property Fund, SCA-SICAR	
Financière Sam S.à r.l. ....	61665	.....	61677
Fluid Lux S.à.r.l. ....	61665	HTTS - High Tech Trading System Fund ....	61677
FMV & Partners ....	61668	IDI Emerging Markets Partners ....	61679
Franklin Templeton International Services S.à r.l. ....	61665	Info Systems Holding S.A. ....	61677
Fraver Investments ....	61668	Insch Commodity S.à r.l. ....	61678
Fysis Holding S.à r.l. ....	61668	Institute for Research and Investment ....	61678
Galluspark (Bridge) S.à r.l. ....	61669	Irocy Finance S.à r.l. ....	61678
Gepe S.à r.l. ....	61672	Italux Design Group S.à r.l. ....	61679
		United Parcel Service Luxembourg S.à r.l. ....	61680

**Harry Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 203.092.

In the year two thousand and sixteen, the twenty-fifth of January,

Before Us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

**APPEARED:**

1. MACQUARIE INFRASTRUCTURE AND REAL ASSETS INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated in the United Kingdom with registered number 08248121 and whose registered office is at Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street, London, EC2Y 9HD (“MIRA UK” or the “Original Shareholder”) here duly represented by Arnaud Schneider, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. AWL PROPERTIES I SC S SICAV-SIF, a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple) qualifying as an investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) established under the provisions of the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies with company number R.C.S. B 187497, and having its registered office at 11, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (“AWL” or the “New Shareholder” and together with the Original Shareholder, the “Shareholders”), here duly represented by Arnaud Schneider, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing parties and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Original Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- HARRY HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 203.092 and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 December 2015; in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and

- the articles of association of the Company (the “Articles”) have not been amended since the Company’s incorporation.

This being declared, the Original Shareholder, owner of the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

*First resolution*

The Original Shareholder RESOLVES to INCREASE the share capital of the Company by an amount of EUR 250.00 (two hundred and fifty Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,750.00 (twelve thousand seven hundred and fifty Euro) by creation and issuance of 250 (two hundred and fifty) shares having a par value of EUR 1.00 (one Euro) each (the “New Shares”), which will be fully subscribed by the Original Shareholder and fully paid up by contribution in cash for an aggregate amount of EUR 250.00 (two hundred and fifty Euro).

The subscription price of the New Shares is equal to EUR 250.00 (two hundred and fifty Euro) (the “Initial Subscription Price”).

*Second resolution*

The Original Shareholder RESOLVES to INCREASE the par value of the Company’s shares from EUR 1.00 (one Euro) to EUR 6.00 (six Euro) without increasing the share capital and thus to REDUCE the number of shares representing the Company’s share capital from 12,750 (twelve thousand seven hundred and fifty) to 2,125 (two thousand one hundred twenty - five).

As a consequence, the Original Shareholder now holds 2,125 (two thousand one hundred twenty - five) shares having a par value of EUR 6.00 (six Euro) each, representing 100% of the Company’s share capital.

*Third resolution*

The Original Shareholder RESOLVES to CREATE two classes of shares, being the A shares and the B shares, and consequently to CONVERT the existing 2,125 (two thousand one hundred twenty - five) shares having a par value of EUR 6.00 (six Euro) each and representing 100% of the Company’s share capital (including the New Shares), into 2,125 (two thousand one hundred twenty - five) class B shares in registered form having a par value of EUR 6.00 (six Euro) each (the “Class B Shares”).

*Fourth resolution*

The Original Shareholder RESOLVES to INCREASE the share capital of the Company by an amount of EUR 2,496.00 (two thousand four hundred ninety-six Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 12,750.00 (twelve thousand seven hundred and fifty Euro) to EUR 15,246.00 (fifteen thousand two hundred and forty-six Euro) by creation and issuance of 416 (four hundred and sixteen) class A shares having a par value of EUR 6.00 (six Euro) each (the “Class A Shares”, together with the Class B Shares, the “Shares”), subject to the payment of an aggregate share premium amounting to EUR 184,769.00 (one hundred eighty-four thousand seven hundred sixty-nine Euro) (the “Share Premium”).

Out of the Share Premium, an amount of EUR 1,525.00 (one thousand five hundred and twenty-five Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company. The remaining Share Premium shall be allocated to the Share Premium Reserve (as further defined in the Amended and Restated Articles in the eighth resolution below) and shall not be allocated or reserved to the Class A Shares in relation to which it has been paid.

*Subscription Payment*

The Original Shareholder RESOLVES to APPROVE the subscription of the Class A Shares as listed in the table below and the payment for such Class A Shares by contribution in cash, as follows:

Shareholder	MIRA	AWL	TOTAL
	UK		
Number of Class A Shares . . . . .	4	412	416
Par Value of Class A Shares (EUR) . . . . .	24.00	2,472.00	2,496.00
Amount of Share Premium (EUR) . . . . .	1,776.00	182,993.00	184,769.00

*AWL’s intervention*

Thereupon intervenes AWL, here represented by Mr Arnaud Schneider, prenamed, duly empowered by virtue of a proxy given under private seal, which expressly APPROVES (i) the subscription of 412 (four hundred and twelve) Class A Shares, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 182,993.00 (one hundred eighty-two thousand nine hundred ninety-three Euro) and (ii) the payment of the Class A Shares and the share premium in relation thereto by cash for an aggregate amount of EUR 185,465.00 (one hundred eighty-five thousand four hundred sixty-five Euro).

As the Original Shareholder has subscribed 4 (four) Class A Shares, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 1,776.00 (one thousand seven hundred seventy-six Euro) for an aggregate amount of EUR 1,800.00 (one thousand eight hundred Euro), the subscription price of the Class A Shares, including the Share Premium, is equal to EUR 187,265.00 (one hundred eighty-seven thousand two hundred sixty-five Euro) (the “Class A Shares Subscription Price”).

Considering the Initial Subscription Price and the Class A Shares Subscription Price, the amount of EUR 187,515.00 (one hundred eighty-seven thousand five hundred and fifteen Euro) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by remittance of a bank certificate.

Further to the here before documented increases in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Shareholders	Number of Class A Shares	Number of Class B Shares	Total Per Value of Shares (EUR)
MIRA . . . . .	4	2,125	12,774.00
AWL . . . . .	412	0	2,472.00
TOTAL: . . . . .	416	2,125	15,246.00

*Sixth resolution*

As the consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders unanimously RESOLVE to AMEND the entire Article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand two hundred forty-six Euros (EUR 15,246.-) represented by:

(a) four hundred and sixteen (416) shares of class A (hereafter referred to as the “A Shares”) in registered form with a par value of six Euro (EUR 6.-) each, all subscribed and fully paid-up;

(b) two thousand one hundred twenty-five (2,125) shares of class B (hereafter referred to as the “B Shares” and together with the A Shares the “Shares”) in registered form with a par value of six Euro (EUR 6.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The holder(s) of the A Shares is(are) hereinafter referred to as the “A Shareholder(s)” and the holder(s) of the B Shares is(are) hereinafter referred to as the “B Shareholder(s)”. The A Shareholder(s) and the B Shareholder(s) are together referred to as the “Shareholders”. In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the “Sole Shareholder”.”

*Seventh resolution*

The Shareholders unanimously RESOLVE to AMEND the object of the Company and consequently to AMEND and RESTATE entirely Article 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“**3.1.** The object of the Company is subject to Article 3.2. below to acquire, set up, hold, manage and dispose of interests and participations in companies or partnerships established in Slovakia and the Czech Republic the sole object and purpose of which is, according to their articles, by-laws or constitutional documents to acquire, hold, manage, let and dispose of logistics parks located in Slovakia and the Czech Republic directly or indirectly through other companies or partnerships the sole object and purpose of which is restricted as set out in this sentence.

**3.2.** The Company is only permitted to drawdown external bridge financing or short term financing (with a term of no longer than 12 months). The Company shall procure that the JV Subsidiaries shall not agree to any third party loan agreement or enter into any third party loan agreement for which the Market Value loan to value ratio is in excess of sixty per cent (60%).

**3.3.** The Company may enter into derivative agreement instruments only to hedge an identified interest rate which is permitted under the terms of the Group’s debt financing. The Company is authorised to enter into hedging agreements only in the ordinary course of business to hedge or mitigate risks to which the Group is exposed in the conduct of its business or the management of its liabilities or in accordance with debt finance documents provided such hedging complies with the restrictions of the German Investment Ordinance Guidelines, as amended from time to time (Anlageverordnung).

**3.4.** The Company shall not make any distributions in kind.

**3.5.** Subject to Articles 3.2 to 3.4 above the Company may carry out any operations and take all necessary or useful actions to implement and assist the objective set out under Article 3.1.”

*Eighth resolution*

The Shareholders unanimously RESOLVE to AMEND the financial year of the Company and consequently to AMEND Article 22.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows

“**22.1.** Company’s financial year starts on 1 October and ends on 30 September of the following year”

Considering the above amendment in relation to the Company’s financial year, the Shareholders unanimously RESOLVE that the Company’s first financial year shall start on its date of incorporation and now end on 30 September 2016.

*Ninth resolution*

The Shareholders further unanimously RESOLVE to fully AMEND and RESTATE the Articles which shall henceforth read as follows:

*“Definitions*

A Shares or A Share has the meaning ascribed to it in Article 5.1.(a).

A Shareholder has the meaning ascribed to it in Article 5.1.(b).

Articles means the articles of association of the Company, as amended from time to time.

Available Profit has the meaning ascribed to it in Article 23.2.

AWL means AWL PROPERTIES ISCS SICAV-SIF, a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple) qualifying as an investment company with variable capital - specialised investment fund (société d’investissement à capital variable - fonds d’investissement spécialisé) established under the provisions of the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies with company number R.C.S. B187.497, and having its registered office at 11, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by ALLEGRO GP S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies with company number R.C.S. B181.708, and having its registered office at 11, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as its general partner (associé commandité) (the "General Partner").

AWL Managers means the two Managers appointed out of the list of candidates proposed by AWL from time to time and “AWL Manager” means either of them.

B Shares or B Share has the meaning ascribed to it in Article 5.1.(a).

B Shareholder has the meaning ascribed to it in article 5.1.(b).

Board of Managers has the meaning ascribed to it in Article 11.1.

Board Reserved Matters means the following matters and a Board Reserved Matter means either of them:

(a) approval of the Business Plan and Budget;

(b) the entering into of any lease by any Group Company that either:

(i) covers an area of five thousand (5,000) square metres or more; or

(ii) exists for a period of seven (7) years or longer and is two thousand (2,000) square metres or more; or

(iii) is for a value of fifteen thousand euros (EUR 15,000.00) or more per month; or  
 (iv) is a Material Lease and comprises a negative deviation of ten per cent. (10%) from the per metres squared nominal rent contemplated by the Business Plan and Budget;

(c) any single capital expenditure that is:

(i) a measure that is not contemplated by the Business Plan and Budget; and

(ii) is a single amount in excess of twenty thousand euros (EUR 20,000);

(d) any Shareholder Reserved Matter;

(e) any Sale or Disposal;

(f) any acquisition of any material assets, shares or business; or

(g) borrowing money or incurring any indebtedness in excess of five thousand euros (EUR 5,000) otherwise than in the ordinary and usual course of business or varying or terminating any agreement for the raising of any such indebtedness (including without limitation early repayment).

Business of the Company has the meaning as ascribed in Article 3.1.

Business Day(s) means a full day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) when commercial banks are open for ordinary banking business in London, Berlin and Luxembourg.

Business Plan and Budget means an annual business plan and budget for the Company adopted in accordance with the terms and provisions of any shareholders' agreement possibly entered into between the Shareholders in connection with the Company.

Change of Control means a person who has Control of a body corporate ceasing to do so or another person acquiring Control of it.

Company means Harry Holdings S.à r.l., with registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 203.092.

Completion has the meaning ascribed to it in the Sale and Purchase Agreements.

Completion Date has the meaning ascribed to it in the Sale and Purchase Agreements.

Continuing Shareholder has the meaning ascribed to it in Article 10.7.(b).

Control means, in relation to a person:

(a) holding or controlling, directly or indirectly, a majority of the voting rights exercisable at general meeting of the shareholders (or the equivalent) of that person; or

(b) having, directly or indirectly, the right to appoint or remove directors holding a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors (or the equivalent) of that person; or

(c) having directly or indirectly the ability to direct or procure the direction of the management and policies of that person, whether through the ownership of shares, by contract or otherwise; or

(d) having the ability, directly or indirectly, whether alone or together with another to ensure that the affairs of that person are conducted in accordance with his or its wishes, and

(i) the terms "Controlling" and "Controlled" shall be construed accordingly; and

(ii) any two or more persons acting together to secure or exercise Control of another person shall be viewed as Controlling that other person.

Debt Securities means any loan notes, Shareholder Loans and any debt or debt like security or rights convertible into or exercisable or exchangeable for debt securities of any class or series of loan capital (or which are convertible into or exercisable or exchangeable for any security which is, in turn, convertible into or exercisable or exchangeable for shares of any class or series of loan capital) issued by the Company from time to time, in each case, having the rights and being subject to the restrictions set out in any shareholders' agreement possibly entered into between the Shareholders in connection with the Company and the relevant instrument constituting such security.

Deed of Adherence means a deed of adherence in relation to any shareholders' agreement possibly entered in connection with the Company.

Defaulting Shareholder has the meaning ascribed to it in Article 10.7.(b).

Disposal means, in relation to a Share, a sale, assignment, transfer, grant of any Encumbrance or declaration of trust over, or other disposal, or grant to any person, of any right or interest in, that Share, and/or in any of the economic or voting rights in relation to decisions of Shareholders or of the Board of Managers attached to or derived from that Share, or any agreement (whether conditional or otherwise) to carry out any of the above actions.

Drag-Along Acceptance Notice has the meaning ascribed to it in Article 10.6.(c).

Drag-Along Right has the meaning ascribed to it in Article 10.6.(b).

Drag Shares has the meaning ascribed to it in Article 10.6.(b).

Encumbrance means any pledge, charge, lien, mortgage, debenture, hypothecation security interest, pre-emption right, option, claim, equitable right, power of sale, pledge, retention of title, right of first refusal or other third party right or security interest of any kind or an agreement, arrangement or obligation to create any of the above.

Entry Equity Value means the aggregate of: (i) the aggregate amount paid by the Shareholders for their equity subscription on or before the Completion Date in accordance with the Sources and Uses Table; (ii) all amounts invested or loaned from time to time by the Shareholders in or to the Group by way of Debt Securities from time to time; (iii) equity securities and/or cash invested from time to time by the Shareholders in the Group; and (iv) all Transaction Expenses to the extent not included in the Sources and Uses Table.

Exit Equity Value means the aggregate of all after Tax cash proceeds in any form, repayment or distribution of any amount by the Company (including, without limitation, cash, dividends, Shareholder Loan payments, recapitalisation, all fee payments on invoices received, and all interest payments (net of external debt)) to the Shareholders by the Group from time to time.

Expert means an independent reputable firm of international accountants of appropriate expertise in valuing companies in the same industry as, or a similar industry to, that of the Company and which has no pre-existing and continuing material relationship with the Company or any Shareholder and which shall be appointed by the Shareholders in writing and in accordance with the terms and conditions provided for in any shareholders' agreement possibly entered into between the Shareholders in connection with the Company.

Fair Value means the value of any Shares determined as follows. The Fair Value of any Shares (the "Relevant Shares") shall be the value that the Expert certifies to be their fair market value in its opinion having regard to the Market Value of the Properties and based on the following assumptions, it being understood that in case of any proposed transfer or sale of any of the Properties the Market Value of such property will be determined as at the date of such transfer or sale:

(a) the value of the Relevant Shares is that proportion of the fair market value of the entire issued share capital of the Company that those Shares bear to the then total issued share capital of the Company (with a premium paid for each B Share, owing to the B Shares' preferred distribution rights applying under in any shareholders' agreement possibly entered in connection with the Company and these Articles);

(b) the sale is on an arm's length basis between a willing buyer and a willing seller on the open market of the whole of the issue share capital of the Company;

(c) there are no legal or regulatory issues and no third party consents or approvals required in order to effect the sale;

(d) the sale is taking place on the date that the Transfer Event occurred;

(e) if the Company is then carrying on its Business as a going concern, on the assumption that it shall continue to do so;

(f) the shares are sold free from all Encumbrances and together with all rights attaching to them;

(g) the application in all other respects of principles and practice consistent with those customarily applied in the previous audited accounts of the Company; and

(h) to take account of any other factors that the Expert reasonably believes should be taken into account.

Fee Schedule means the schedule of fees set out in any shareholders' agreement possibly be entered into in connection with the Company.

Financial Year has the meaning ascribed to it in Article 22.

Full Title means, in relation to a transfer of Shares, that the selling Shareholder shall transfer or procure the transfer, and confirm that it has the right to transfer or procure the transfer, of legal and beneficial title of the Shares.

Group or Group Company means the Company and the JV Subsidiaries from time to time.

Group Participant means, in relation to a Shareholder, a Group Transferee.

Group Transferee means in respect of a Shareholder a member of its Shareholder Group.

Investment and Advisory Services Agreement means the investment and advisory services agreement possibly entered into on or before the date of Completion between (i) the Company and (ii) MIRAEL.

IRR means the annualised discount rate determined on a distribution date (calculated on a 365 day year and expressed as a percentage) that equates (i) the present value of income proceeds and capital proceeds, whether derived from the equity in or from any form of debt financing to the Company, whether or not distributed to the Shareholders (and, where distributed, whether paid in cash or specie) up to and including the date of calculation and (ii) the invested commitments, to zero. For the purpose of this calculation, income proceeds and capital proceeds will be expressed as positive cash flows and will include all distributions calculated as being payable pursuant to Article 23 even though such amount may not be paid at the date of calculation, and the invested commitments will be expressed as negative cash flows. IRR must always be a number greater than or equal to zero.

JV Subsidiary means any Subsidiary Undertaking of the Company from time to time and JV Subsidiaries shall mean all such Subsidiary Undertakings of the Company.

Law means the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended from time to time.

Liquidation Boni has the meaning ascribed to it in Article 23.4.

Lock-In Period has the meaning ascribed to it in Article 10.4.(b).

Managers or Manager has the meaning ascribed to it in Article 11.1.

Market Value means (i) at Completion, seventy-two million two hundred and eighty thousand euros (EUR 72,280,000) and (ii) thereafter, the market value of the Properties as determined by Jones Lang LaSalle (or any of its successors, any



assignee within the Jones Lang LaSalle group or a provider of similar international standing and repute) applying standard Royal Institute of Chartered Surveyors valuation methods in accordance with market practice in relation to comparable assets in comparable markets.

Material Lease has the meaning ascribed to it in the Sale and Purchase Agreements.

MIRA means MACQUARIE INFRASTRUCTURE AND REAL ASSETS INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated in the United Kingdom with registered number 08248121 and whose registered office is at Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street, London, EC2Y 9HD.

MIRAEL means Macquarie Infrastructure and Real Assets (Europe) Limited, a limited liability company incorporated in England and Wales with registered number 3976881 whose registered office is at Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street, London EC2Y 9HD, United Kingdom.

MIRA Managers means the two Managers appointed out of the list of candidates proposed by MIRA from time to time and “MIRA Manager” means either of them.

Notice of Transfer Event has the meaning ascribed to it in Article 10.7.(b).

Notice to Buy has the meaning ascribed to it in Article 10.7.(d).

Offer Notice has the meaning ascribed to it in Article 10.4.(a).

Offer Period has the meaning ascribed to it in Article 10.4.(b)(iii).

Offer Price has the meaning ascribed to it in Article 10.4.(b)(ii).

Offer Shares has the meaning ascribed to it in Article 10.4.(b)(i).

Ordinary Distribution means all the distributions of the Company until the IRR with respect to the A Shareholder(s) is equal to eight per cent (8%), it being understood that the IRR shall be determined by reference to any invested commitments of the A Shareholder(s) in whatever form (and namely but not exclusively in the form of equity in and any form of debt financing to the Company). The Ordinary Distribution shall be allocated exclusively to the A Shareholder(s) (pro rata to their respective invested commitments in the A Shares).

Ordinary Liquidation Boni Allocation means all the allocation of the Liquidation Boni until the IRR with respect to the A Shareholder(s) is equal to eight per cent (8%), it being understood that the IRR shall be determined by reference to any invested commitments of the A Shareholder(s) in whatever form (and namely but not exclusively in the form of equity in and any form of debt financing to the Company). The Ordinary Liquidation Boni Allocation is distributed exclusively to the A Shareholder(s) (pro rata to their respective invested commitments in the A Shares).

Other Party has the meaning ascribed to it in Article 10.5.(a).

Parent Undertaking means an Undertaking which, in relation to another Undertaking, a Subsidiary Undertaking: holds a majority of the voting rights in the Undertaking; or

(a) is a member of the Undertaking and has the right to appoint or remove a majority of its board of directors (or analogous body, including a management board and supervisory council); or

(b) has the right to exercise a dominant influence over the Undertaking, by virtue of provisions contained in its constitutional documents or elsewhere; or

(c) is a member of the Undertaking and controls alone, pursuant to an agreement with the other shareholders or members, a majority of the voting rights in the Undertaking,

(d) and an Undertaking shall be treated as the Parent Undertaking of any Undertaking in relation to which any of its Subsidiary Undertakings is, or is to be treated as, Parent Undertaking, and Subsidiary Undertaking shall be construed accordingly.

Profit Pool means if the Exit Equity Value is greater than the Entry Equity Value the excess above the Entry Equity Value, if any.

Properties has the meaning given in the Sale and Purchase Agreements together with any other properties, logistics parks or land located in Slovakia and the Czech Republic and acquired by the Group from time to time.

Purchase Notice has the meaning ascribed to it in Article 10.4.(d)(ii).

Purchaser has the meaning ascribed to it in Article 10.8.(b).

Relevant Shares has the meaning ascribed to it in the definition of the term Fair Value.

Requisite Consents means requisite third party consents and regulatory approvals which are both mandatory and in respect of which the related merger notification has suspensory effect.

Right of First Offer has the meaning ascribed to it in Article 10.4.(d)(ii).

Sale means a sale by the Company of its assets (including by way of the sale of assets of, or shares in a Group Company) to one or more persons who are not, Shareholders, or members of a Shareholder Group in one transaction or a series of related transactions, whether by: (a) the sale of equity securities; (b) a merger, consolidation, recapitalisation or restructuring; (c) another business combination or similar transaction involving the Company; (d) the sale of part or all of the assets of the Company; and/or (e) any arrangements having substantially equivalent effect.

Sale and Purchase Agreements means the share sale and purchase agreements possibly entered into in relation to the Targets between inter alia HB Reavis Group B.V., and HBR CE REIF LUX1 S.à r.l., HBR CE REIF LUX2 S.à r.l., HB REAVIS REAL ESTATE SICAV-SIF and the purchasers defined therein.

Sale Shares has the meaning ascribed to it in Article 10.7.(c).

Seller has the meaning ascribed to it in Article 10.8.(b).

Selling Party has the meaning ascribed to it in Article 10.5.(a).

Shares or Share has the meaning ascribed to it in Article 5.1.(a).

Shareholders or Shareholder has the meaning ascribed to it in Article 5.1.(b).

Shareholder Group means, in relation to a Shareholder, that Shareholder's Subsidiary Undertakings, any Parent Undertaking of that Shareholder and all other Subsidiary Undertakings of any such Parent Undertaking as the case may be from time to time.

Shareholder Loans means the loans made from the Shareholders to the Company from time to time and Shareholder Loan means any of them.

Shareholder Notice means a Tag Response or a Drag-Along Acceptance Notice.

Share Premium has the meaning ascribed to it in Article 8.

Share Premium Reserve has the meaning ascribed to it in Article 8.

Shareholder Reserved Matters means the following matters and a Shareholder Reserved Matter means either of them: entry by any Group Company into the Sale and Purchase Agreements;

(a) approval of the annual accounts of the Company;

(b) save as expressly provided in any shareholders' agreement possibly entered into in connection with the Company, creating, allotting or issuing any shares, loan capital or other securities or Debt Securities, or granting any option or right to subscribe in respect of any share or loan capital or other securities or Debt Securities;

(c) reducing share capital, purchasing or redeeming any of its share capital and varying the rights attaching to any class of Shares;

(d) entry into, terminating or varying any transaction between the Company and a Shareholder or any member of its Shareholder Group, including the Investment and Advisory Services Agreement, in each case except for the termination for cause by the Company which shall be decided upon by the Board of Managers;

(e) proposing or taking any steps to wind up any Group Company or the filing of a petition for winding up by any Group Company or the making of any arrangement by any Group Company with creditors generally or any application for an administration order or for the appointment of a receiver, administrator or equivalent officer in respect of any Group Company;

(f) change to the maximum number of Managers appointed to the Board of Managers or the board of any Group Company;

(g) any payment of any incentive payments to or hiring of employees of the Company or a JV Subsidiary, including any sale bonuses;

(h) entry into an agreement, commitment or arrangement in respect of any of the above, and

(i) any other matter reserved for the Shareholders by applicable law or regulations.

Shareholder Transfer has the meaning ascribed to it in Article 10.8.(a).

Sole Shareholder has the meaning ascribed to it in Article 5.2.

Sources and Uses Table means the sources and uses table attached to any shareholders' agreement possibly entered into in connection with the Company.

Subsidiary Undertaking means any Undertaking in relation to which another Undertaking is its Parent Undertaking.

Tag-Along Offer has the meaning ascribed to it in Article 10.5.(c).

Tag-Along Right has the meaning ascribed to it in Article 10.5.(a).

Tag Response has the meaning ascribed to it in Article 10.5.(b).

Tag Shares has the meaning ascribed to it in Article 10.5.(a).

Targets means (i) Letecké Cargo MOŠNOV s.r.o.; (ii) Cargo MOŠNOV s.r.o.; (iii) Logistické Centrum Raca a.s.; (iv) Logistické Centrum Svätý Jur a. s.; and (v) Logistické centrum Malý Šariš a. s.

Tax means and includes all forms of taxation and statutory and governmental, state, provincial, local governmental or municipal charges, duties, contributions and levies, withholdings and deductions, in each case whether of the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere and whenever imposed and all related penalties, charges, costs and interest.

Third Party Offer has the meaning ascribed to it in Article 10.6.(a).

Third Party Purchaser has the meaning ascribed to it in Article 10.4.(a).

Third Party Sale has the meaning ascribed to it in Article 10.5.(d).

Transaction Documents means any shareholders' agreement possibly entered into in connection with the Company and the related documents identified as such in said possible shareholders' agreement.



Transaction Expenses means all third party fees, costs and expenses incurred and paid by or on behalf of the Shareholders and/or the Company in connection with the incorporation of the Company and the JV Subsidiaries, the acquisition of the Business and for the avoidance of doubt including the Fee Schedule but excluding (i) each Shareholder's internal fees, costs and expenses; and (ii) expenses of the sole advisers to AWL incurred in connection with the preparation, negotiation and/or completion of the Transaction Documents which shall be borne by the applicable Shareholder.

Transfer Event means in relation to a Shareholder, any event specified in Article 10.7.(a) which occurs in relation to that Shareholder.

Undertaking means a body corporate or partnership or an unincorporated association carrying on trade or business.

## **Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Harry Holdings S.à r.l.", which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular by the Law, as well as by the Articles.

### **Art. 2. Registered Office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.2. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is subject to Article 3.2. below to acquire, set up, hold, manage and dispose of interests and participations in companies or partnerships established in Slovakia and the Czech Republic the sole object and purpose of which is, according to their articles, by-laws or constitutional documents to acquire, hold, manage, let and dispose of logistics parks located in Slovakia and the Czech Republic directly or indirectly through other companies or partnerships the sole object and purpose of which is restricted as set out in this sentence.

3.2. The Company is only permitted to drawdown external bridge financing or short term financing (with a term of no longer than 12 months). The Company shall procure that the JV Subsidiaries shall not agree to any third party loan agreement or enter into any third party loan agreement for which the Market Value loan to value ratio is in excess of sixty per cent (60%).

3.3. The Company may enter into derivative agreement instruments only to hedge an identified interest rate which is permitted under the terms of the Group's debt financing. The Company is authorised to enter into hedging agreements only in the ordinary course of business to hedge or mitigate risks to which the Group is exposed in the conduct of its business or the management of its liabilities or in accordance with debt finance documents provided such hedging complies with the restrictions of the German Investment Ordinance Guidelines, as amended from time to time (Anlageverordnung).

3.4. The Company shall not make any distributions in kind.

3.5. Subject to Articles 3.2 to 3.4 above the Company may carry out any operations and take all necessary or useful actions to implement and assist the objective set out under Article 3.1.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## **Chapter II. Capital, Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand two hundred and forty-six Euros (EUR 15,246.-) represented by:

(a) four hundred and sixteen (416) shares of class A (hereafter referred to as the "A Shares") in registered form with a par value of six Euro (EUR 6.-) each, all subscribed and fully paid-up; and

(b) two thousand one hundred twenty-five (2,125) shares of class B (hereafter referred to as the "B Shares" and together with the A Shares the "Shares") in registered form with a par value of six Euro (EUR 6.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The holder(s) of the A Shares is(are) hereinafter referred to as the "A Shareholder(s)" and the holder(s) of the B Shares is(are) hereinafter referred to as the "B Shareholder(s)". The A Shareholder(s) and the B Shareholder(s) are together referred to as the "Shareholders". In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the "Sole Shareholder".

**Art. 6. Shares.** The Shares shall be in registered form.

**Art. 7. Change to share capital.** The share capital of the Company may be reduced or increased in one or several times by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in accordance with Article 21.

**Art. 8. Share Premium Reserve.** The Shares may be issued with or without share premium (the “Share Premium”). Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the Share Premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the “Share Premium Reserve”) which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a reserve available for distribution of dividends or Liquidation Boni to, or for the payment of any redemption price for, any Shares. The Share Premium Reserve can be distributed or repaid from time to time upon decision of the Board of Managers.

**Art. 9. Indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.**

10.1. A Shareholders’ register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable to third parties.

10.2. Subject to Articles 10.3 to 10.8 and to the terms and conditions of any shareholders’ agreement possibly entered into in connection with the Company, in case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares between Shareholders is free and to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

10.3. Restriction on Transfer of Shares

(a) A Shareholder may only transfer Shares and/or its Debt Securities if it simultaneously transfers (or procures the transfer of) the same proportion of its Debt Securities and/or Shares (as applicable) to the same transferee. If the application of the same proportion produces a fractional entitlement, such entitlement shall be rounded up for the purposes of the transfer.

(b) Save as provided in Articles 10.6 and 10.7 or in any shareholders’ agreement possibly entered into in connection with the Company at any time before the expiry of five (5) years from the Completion Date (the “Lock-In Period”), a Shareholder shall not transfer any Shares within the Lock-In Period.

(c) Articles 10.5 and 10.6 shall apply when a Shareholder proposes to transfer any Shares unless the other Shareholder has given its prior consent in writing to the transfer.

10.4 Right of First Offer

(a) Following the expiry of the Lock-In Period, MIRA may together with its Group Participants (if any), transfer all (but not some only) of its Shares to a third party purchaser (not being a transfer to a Group Transferee or a Transfer Event) (a “Third Party Purchaser”), provided that it shall first comply with the terms of this Article 10.4.

(b) Before entering into any agreement with a Third Party Purchaser, MIRA shall serve an offer in writing (the “Offer Notice”) on AWL identifying:

(i) the total number of Shares proposed to be sold (the “Offer Shares”);

(ii) the transfer price (in cash) (the “Offer Price”); and

(iii) an offer to sell the Offer Shares which is open for acceptance for at least twenty (20) Business Days (the “Offer Period”).

(c) An Offer Notice may not be withdrawn after it has been given by MIRA to AWL.

(d) Before the expiry of the Offer Period, AWL shall either:

(i) give notice in writing to MIRA confirming its decision not to exercise the Right of First Offer; or

(ii) if it wishes to exercise its right to purchase the Offer Shares (its “Right of First Offer”), give notice in writing (the “Purchase Notice”) to MIRA which shall:

- confirm that AWL wishes to exercise its Right of First Offer in respect of all but not some only of the Offer Shares; and

- fix a date and time for completion of the purchase of the Offer Shares which (subject only to obtaining any Requisite Consents and the terms of Article 10.8.(b)) shall be no later than ten (10) Business Days after the date of the Purchase Notice; or

(iii) if it wishes to exercise its Tag Along Right, give notice in writing to MIRA to that effect in accordance with Article 10.5, whereupon the terms of that Article shall apply.

(e) If AWL elects not to exercise its Right of First Offer or Tag-Along Right or fails to give a Purchase Notice or to exercise its Tag-Along Right in accordance with Articles 10.4.(d)(ii) or 10.4.(d)(iii) (in which case it shall be deemed not to exercise either its Right of First Offer or Tag Along Right) or Article 10.5, or fails to accept a Tag-Along Offer, MIRA shall be free within a period of one hundred and twenty (120) Business Days following the expiry of the Offer Period to transfer or procure the transfer of all of the Offer Shares to a Third Party Purchaser at no less than the Offer Price, provided that the Third Party Purchaser first enters into a Deed of Adherence.

(f) The sale and purchase of the Offer Shares shall take place in accordance with Article 10.8. and any shareholders' agreement possibly entered into in connection with the Company.

#### 10.5. Tag-Along Right

(a) If either AWL or MIRA (the "Selling Party"), together with any or all of its Group Participants, proposes to transfer Shares to any Third Party Purchaser, the Selling Party shall offer to the other (the "Other Party") by way of an Offer Notice containing a right, exercisable in lieu of its Right of First Offer, to require the Third Party Purchaser to purchase all (but not some only) of the Other Party's Shares, together with those of the Other Party's Group Participants (if any) (the "Tag Shares"), at the Offer Price (for the avoidance of doubt a Selling Party shall not be required to incur any liability beyond an undertaking to transfer the Tag Shares with Full Title) (a "Tag-Along Right") in accordance with this article 10.5.

(b) The Other Party shall give the Selling Party notice in writing (a "Tag Response") of its exercise or otherwise of its Tag-Along Right before the expiry of the Offer Period, failing which it shall be deemed not to have exercised its Tag-Along Right and the terms of Article 10.4.(e) shall apply.

(c) If Other Party exercises the Tag-Along Right, the Selling Party shall provide the Other Party with an offer in writing on behalf of the Third Party Purchaser to purchase all (but not some only) of the Tag Shares at the Offer Price (the "Tag-Along Offer") within ten (10) Business Days following the acceptance of the Third Party Purchaser's offer by the Selling Party.

(d) If the Other Party accepts the Tag-Along Offer, completion of the sale and purchase of the Tag Shares to the Third Party Purchaser pursuant to that Offer shall be conditional on completion of the sale and purchase of the Shares held by the Selling Party together with its Group Participants (if any) to the Third Party Purchaser (the "Third Party Sale") and shall take place at the same time as the Third Party Sale and in accordance with Article 10.8 and any shareholders' agreement possibly entered into in connection with the Company.

(e) If the Other Party does not exercise its Tag-Along Right or rejects the Tag-Along Offer, the Selling Party shall be free within a period of one hundred and forty (140) Business Days following the service of the Offer Notice to transfer or procure the transfer of all of its Shares to a Third Party Purchaser at the Offer Price, provided that the Third Party Purchaser first enters into a Deed of Adherence.

(f) If the Selling Party fails to provide the Other Party with the Tag-Along Offer, the Selling Party shall not be entitled to complete the proposed sale to the Third Party Purchaser and the Company shall not register any transfer of Shares effected in accordance with such proposed sale.

#### 10.6. Drag-Along Right

(a) If after three (3) years from the Completion Date:

(i) the Selling Party receives an offer for the arm's length sale of all of the Shares to a Third Party Purchaser (a "Third Party Offer"); and

(ii) IRR is at least fifteen per cent (15%),

the Selling Party may make a transfer of the Shares under the terms and conditions of any shareholders' agreement possibly entered into in connection with the Company and the following provisions of this Article 10.6 shall apply to such transfer.

(b) If a Selling Party receives a Third Party Offer, the Selling Party shall have the right (the "Drag-Along Right") to require the Other Party to sell (or procure the sale of) all of the Shares held by the Other Party, together with those of its Group Participants (if any) (the "Drag Shares") to the Third Party Purchaser at the Offer Price and on the same terms (except that the Other Party shall not be required to incur any liability beyond an undertaking to transfer the Drag Shares with Full Title) in accordance with this Article 10.6.

(c) Where Article 10.6.(a) applies the Selling Party shall serve an Offer Notice on the Other Party and the Company stating that the Selling Party is exercising its Drag-Along Right, following which:

(i) Article 10.5 shall not apply in respect of the proposed sale which is the subject of the Offer Notice;

(ii) the Other Party shall be entitled, in lieu of accepting the Selling Party's Drag-Along Right, to serve a Purchase Notice during the Offer Period stating its intention to acquire the Shares owned by the Selling Party, together with its Group Participants (if any), at the price stated in the Offer Notice, whereupon this Article 10.6 shall be of no further effect;

(iii) if the Other Party does not exercise its right under Article 10.6.(c)(ii) to serve a Purchase Notice, it shall instead serve on the Selling Party during the Offer Period a notice agreeing to sell (or procure the sale of) the Drag Shares to the Third Party Purchaser in accordance with this Article 10.6 (a "Drag-Along Acceptance Notice");

(iv) if the Other Party fails to serve either a Purchase Notice or a Drag-Along Acceptance Notice during the Offer Period it shall be deemed to have served a Drag-Along Acceptance Notice; and

(v) if the Other Party serves or is deemed to have served a Drag-Along Acceptance Notice, then, subject to the following terms of this Clause 10.6, it shall sell (or procure the sale of) the Drag Shares to the proposed Third Party Purchaser at the Offer Price and on the same terms (except that the Other Party shall not be required to incur any liability beyond an undertaking to transfer the Drag Shares with Full Title) within twenty (20) Business Days following the acceptance of the Third Party Offer by the Selling Party, and the Selling Party shall be entitled to sell (or procure the sale of) its Shares together with those of its Group Participants (if any) to the Third Party Purchaser on the same basis.

(d) Completion of the sale and purchase of Drag Shares to the Third Party Purchaser under this Article 10.6 shall be conditional on completion of the Third Party Sale and shall take place at the same time as the Third Party Sale and in accordance with Article 10.8 and any shareholders' agreement possibly entered into in connection with the Company.

#### 10.7. Transfer Events

(a) The Shareholders agree that the provisions of this Article 10.7 shall apply when a Transfer Event occurs at any time, whether before or after the expiry of the Lock-In Period. It is a "Transfer Event" in relation to a Shareholder if:

(i) that Shareholder purports to effect a Disposal of any Shares in breach of these Articles or any shareholders' agreement possibly entered into in connection with the Company; or

(ii) that Shareholder undergoes a Change of Control; or

(iii) it commits a material or persistent breach of any shareholders' agreement possibly entered into in connection with the Company which, if capable of remedy, has not been remedied within twenty (20) Business Days of that other Shareholder requiring such remedy; or

(iv) an order is made by a court of competent jurisdiction or resolution passed for the winding-up of that Shareholder or a petition is presented or meeting convened for the purposes of winding up the Shareholder otherwise than in the course of a reconstruction or amalgamation which the other Shareholder has previously approved in writing, or any voluntary arrangement or composition proposed or made with the creditors of that Shareholder; or

(v) a liquidator, administrator, administrative receiver or any other receiver or manager is appointed in respect of that Shareholder or any of its assets or any steps have been taken to initiate any such appointment in circumstances where its indebtedness is not repaid within sixty (60) Business Days.

(b) If a Transfer Event occurs in relation to a Shareholder (the "Defaulting Shareholder") that Shareholder shall give notice of such event (a "Notice of Transfer Event") to the other Shareholder (the "Continuing Shareholder") as soon as possible. If the Defaulting Shareholder fails to serve a Notice of Transfer Event on the Continuing Shareholder, it shall be deemed to have done so on the date on which the Continuing Shareholder becomes aware of the Transfer Event.

(c) As soon as practicable after service, or deemed service, of a Notice of Transfer Event, the Continuing Shareholder shall be entitled to require the appointment of an Expert to determine the Fair Value of the Shares and Shareholder Loans held by the Defaulting Shareholder and their Group Participants, (if any) (the "Sale Shares").

(d) Within twenty (20) days of receiving notification of the Fair Value determined by the Expert, the Continuing Shareholder shall be entitled to serve a notice in writing on the Defaulting Shareholder to acquire all of the Sale Shares at the Fair Value (a "Notice to Buy").

(e) A Notice to Buy shall fix a date and time for completion of the purchase of the Sale Shares which shall be within ten (10) days of the service of the Notice to Buy and shall take place in accordance with Article 10.8.

#### 10.8. Completion of Share transfers

(a) It is agreed that this Article 10.8 shall apply to any transfer of Shares which is required in order to implement the terms of these Articles or any shareholders' agreement possibly entered into in connection with the Company (a "Shareholder Transfer").

(b) On any Shareholder Transfer the Shareholder selling Shares (the "Seller") shall transfer the relevant Shares to the person acquiring the Shares (the "Purchaser") with Full Title, free from all Encumbrances and together with all rights attaching to them.

(c) If a sale and purchase of Shares under the above Articles is subject to a requirement to obtain prior Requisite Consents, then the date for completion shall be extended until the expiry of ten (10) Business Days after all such Requisite Consents have been obtained, save that if any Requisite Consent has not been obtained within one hundred and twenty (120) Business Days from the date of such determination the relevant Shareholder Notice shall lapse and have no further effect.

(d) At completion of a Shareholder Transfer, the Seller shall deliver all such documents as may be required by any shareholders' agreement possibly entered into in connection with the Company.

(e) Subject to Article 10.8.(f), the Shareholders and the Company shall procure the registration of the transfer of relevant Shares under this Article 10.8 in the Shareholders register of the Company and shall procure that the transfer be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and be published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

(f) If there is any remaining Shareholder (other than the transferee of the relevant shares), no transfer of Shares shall be registered unless the transferee has executed and delivered to the remaining Shareholder a Deed of Adherence.

(g) The Purchaser is not obliged to complete the purchase of any of the Shares being sold under this Article 10.8 unless the purchase of all such Shares is completed simultaneously.

### Chapter III. Management

#### Art. 11. General.

11.1. The Company shall be managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of four (4) members (each, a "Manager" and all the members collectively the "Managers") who need not to be Shareholders. The decisions of the Board of Managers shall be taken collectively in accordance with this Chapter III.

11.2. The Managers shall be appointed in the following manner:

(a) as long as MIRA holds at least twenty per cent (20%) of the Company's capital, it shall be entitled to propose a list of three (3) candidates from which two (2) will be appointed as Managers by the general meeting of Shareholders; and

(b) AWL shall be entitled to propose a list of three (3) candidates from which two (2) will be appointed as Managers by the general meeting of Shareholders.

11.3. Any Shareholder may require with or without cause the removal of a Manager proposed by it pursuant to Article 11.2 by notice to the Company requesting that a general meeting of Shareholders be convened to remove the Manager so proposed. The Shareholder giving notice shall be entitled pursuant to Article 11.2 to propose a list of two (2) candidates from which one (1) will be appointed by the general meeting of the shareholders as a replacement for the removed Manager.

11.4. The Managers shall be appointed for an unlimited period and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible.

11.5. A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

11.6. The Company shall reimburse the Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

#### **Art. 12. Procedures of Meeting.**

12.1. The Board of Managers shall appoint one (1) of the AWL Managers as chairman and shall choose from among its members a vice chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers and of the Shareholders.

12.2. The Board of Managers shall meet upon call by any Manager or the company secretary at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), e-mail, telegram, telex or fax to the Managers at least three (3) Business Days in advance of each meeting of the Board of Managers. A shorter period of notice may be given if all the Managers agree in writing. Furthermore, this notice may be waived by the consent in writing, by fax, telegram, e-mail or letter of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Managers, each Manager is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Managers at such meeting.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, e-mail, telegram or telex another Manager as his proxy.

12.4. Provided that all conference calls are initiated from a location within Luxembourg and that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting, any one or more Managers may participate in and vote at meetings of the Board of Managers through the medium of conference telephone or similar form of communication equipment provided in Luxembourg (video conferencing equipment). A Manager so participating shall be deemed to be present in person at the meeting, shall be counted in a quorum and shall be authorized to vote by video or by phone.

12.5. A resolution in writing (including via e-mail) signed by all the Managers shall be as valid and effective for all purposes as a resolution passed by the Managers at a meeting duly convened, held and constituted.

12.6. Subject to Article 12.7, the Board of Managers can deliberate or act validly only if two (2) Managers are present at the meeting of the Board of Managers, with at least one (1) of the MIRA Managers and one (1) of the AWL Managers being present, and at least one of the two (2) Managers being present in Luxembourg.

12.7. If the quorum under Article 12.6 is not present at any meeting of the Board of Managers at any time when business is considered, then such meeting shall be adjourned for two (2) Business Days, on the basis that it shall be reconvened on the relevant day at the same time and place. The required quorum at the adjourned meeting shall be two (2) Managers.

12.8. Resolutions of the Board of Managers, including on Board Reserved Matters, shall be decided by a simple majority of the votes cast and each Manager shall have one (1) vote. The vote of the chairman of the Board of Managers shall prevail in the case of equality of votes.

#### **Art. 13. Minutes of meetings of the Board of Managers.**

13.1. The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Managers present or represented.

13.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two (2) Managers, including at least one (1) MIRA Manager and one (1) AWL Manager.

#### **Art. 14. Powers of the Board of Managers.**

14.1. The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects. Subject to Article 14.2 below, all powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.



14.2. However and subject to Article 21 below, no action or decision may be taken by the Board of Managers in relation to Shareholder Reserved Matters without the prior approval of each Shareholder given in accordance with Article 21.

**Art. 15. Delegation.**

15.1. One (1) MIRA Manager and one (1) AWL Manager acting together, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

15.2. Such MIRA Manager and such AWL Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 16. Binding signature.** The Company shall be bound by the joint signature of any two (2) Managers including at least one (1) MIRA Manager and one (1) AWL Manager or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by one MIRA Manager and one AWL Manager acting together.

**Art. 17. Liability of the Managers.**

17.1. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a corporate representative he is only responsible for the execution of his mandate.

17.2. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which a court shall finally adjudge in such action, suit or proceeding that he is liable for gross negligence or misconduct; in the event of an out-of-court settlement or any procedure where a court is not involved, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the out-of-court settlement or any other form of mutual agreement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit any gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Chapter IV. General meeting of shareholder(s)**

**Art. 18. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.**

18.1. The general meeting of Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

18.2. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

18.3. In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

**Art. 19. Holding of General Meetings.**

19.1. General meetings of Shareholders are convened by the Board of Managers. Such meetings must be convened if one or several Shareholder(s) representing at least ten per cent (10%) of the Company's capital so require.

19.2. A general meeting of Shareholders, while in session, must be adjourned to four (4) weeks by the Board of Managers at the request of one or several Shareholder(s) representing at least twenty per cent (20%) of the Company's capital. Any such adjournment shall cancel any resolution passed. The second general meeting of Shareholders shall be entitled to pass final resolutions provided the requirements under Articles 20 and 21 are met.

19.3. One or several Shareholder(s) representing at least ten per cent (10%) of the Company's capital are entitled to request that additional items be added to the agenda of a general meeting of Shareholders. The request must be sent to the Company at least three (3) Business Days before the holding of the general meeting of Shareholders.

19.4. The holding of general meetings of Shareholders shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

19.5. Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

**Art. 20. Quorum and majorities.**

20.1. Subject to Articles 20.2, 20.3 and 21, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and, subject to Articles 20.2, 20.3 and 21, decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

20.2. Subject to Article 21, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

20.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**Art. 21. Shareholder Reserved Matters.** Any and all actions in connection with Shareholder Reserved Matters require the unanimous consent of all the Shareholders, which consent shall be given either (i) in writing if the Shareholder Reserved Matter subject to approval does not need to be subject to a vote in a general meeting of the Shareholders or by resolutions of the Shareholders, or (ii) by a vote in favour on a separate and specific members' resolution on that matter if the Shareholder Reserved Matter subject to approval must be subject to a vote in a general meeting of the Shareholders or by resolutions of the Shareholders.

## Chapter V. Business year

### Art. 22. Financial year.

22.1. The Company's financial year starts on 1 October and ends on 30 September of the following year.

22.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

22.3. The Company will supply each Shareholder with the financial information necessary to keep it properly informed about the Business and affairs of the Group, including, without limitation:

(a) a copy of the Business Plan and Budget for the relevant Financial Year at least forty (40) Business Days before the end of the immediately preceding Financial Year, for consideration and approval in accordance with Clause 7 and Schedule 3 (Shareholder Reserved Matters);

(b) draft individual accounts of the Company in respect of each Financial Year within thirty (30) Business Days of the end of the period to which they relate, and the individual accounts of the Company in respect of each Financial Year promptly following their approval by the Board;

(c) quarterly management accounts of the Company in such format as the Board may determine from time to time to be supplied within five (5) Business Days of the end of the quarter to which they relate and which shall include a profit and loss account, a balance sheet and a cash flow statement, together with a statement of progress against the Business Plan and Budget for the relevant Financial Year and updated forecasts for the balance of the relevant Financial Year; and

(d) audited financial statements of the Company within two hundred and seventy (270) Business Days after the end of each Financial Year.

22.4. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 23. Appropriation of profits - Liquidation Boni.

#### 23.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

#### 23.2. Available Profit

Each Share is entitled to the payment of dividend to the extent the Company has sufficient sums available for distribution (the "Available Profit") which include amongst others the profit at the end of each financial year (or, in the case of an interim dividend, at the end of the period ending immediately before the decision to pay such a dividend) plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves which are available for that purpose (therefore, including any Share Premium Reserve or any legal reserve automatically reallocated to the share premium account following a capital decrease in accordance with Article 7) less any loss carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the Law or the Articles.

#### 23.3. Distribution Right of Shares

The Available Profit shall be distributed as follows:

(a) first, exclusively by way of Ordinary Distribution;

(b) second, as to fifty-one point fifty per cent (51.50%) to the A Shareholder(s) (pro rata to their respective invested capital in the A Shares) and forty-eight point fifty per cent (48.50%) to B Shareholder(s), until the B Shareholder(s) has received an amount equal to seventeen point fifty-three per cent (17.53%) of the Profit Pool;

(c) third, to each Shareholder pro rata to the percentage rate they hold in the aggregate share capital of the Company.

#### 23.4. Entitlement upon liquidation

The excess (if any) resulting from the realization of the assets and after payment or appropriate provisions for the liabilities (the "Liquidation Boni") and more generally, each amount to be distributed by the Company as a return of capital shall be allocated among the Shareholders as follows:

(a) first, exclusively by Ordinary Liquidation Boni Allocation;

(b) second, as to fifty-one point fifty per cent (51.50%) to the A Shareholder(s) (pro rata to their respective invested capital in the A Shares) and forty-eight point fifty per cent (48.50%) to B Shareholder(s), until the B Shareholder(s) has received an amount equal to seventeen point fifty-three per cent (17.53%) of the Profit Pool;

(c) third, to each Shareholder pro rata to the percentage rate they hold in the aggregate share capital of the Company.

#### 23.5. Dividends

##### (a) Distribution of annual dividend

At the end of each financial year and following the approval of the annual accounts by the Shareholders in compliance with the Law, the Shareholders may decide to distribute an annual dividend in accordance with the Law and the distribution rules provided for in Article 23.3.

##### (b) Distribution of interim dividend

Interim dividends may be distributed by the Board of Managers in accordance with the Law, provided that such distribution is made in accordance with the distribution rules provided for in Article 23.3 and provided that the Board of Managers has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable profit within the meaning of the Law. Any Manager of the Company may convene a meeting of the Board of Managers to decide on such distribution.

##### (c) Distribution out of reserves and/or profits carried forward

In addition to the annual dividend, the Shareholders can decide at any time during the financial year to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward as shown in the last financial accounts which have been approved by the Shareholders, to the extent such reserves have not been reduced by any loss carried forward and/or realized since the last financial year for which such annual accounts have been approved and provided that such distribution is made in accordance with the distribution rules provided for in Article 23.3. For the avoidance of doubt, the Shareholders are authorized to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward even if the annual accounts of the last year that has closed have not been already approved subject to (i) the annual accounts for the preceding year having been approved and (ii) interim financial statements having been provided to the Shareholders in order to ascertain the existence of distributable reserves and profits carried forward

### Chapter VI. Liquidation

**Art. 24. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

#### Art. 25. Liquidation.

25.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in compliance with Article 21.

25.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 26. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

#### *Tenth resolution*

The Shareholders unanimously RESOLVE

(i) to ACCEPT, with immediate effect, the resignation of Mr. Cord von LEWINSKI, having his professional address at 2-4 Bockenheimer Landstrasse, 60306 Frankfurt am Main (Germany) as manager (“gérant”) of the Company;

(ii) to CONFIRM the mandate of the following persons as managers (“gérants”) of the Company and to CLASSIFY them as MIRA Managers:

- Ms. Rosa VILLALOBOS, manager (“gérant”), appointed for an indefinite period is reclassified as MIRA Manager (“Gérant MIRA”) also appointed for an indefinite period; and

- Mr. Ralf NOCKER, manager (“gérant”), appointed for an indefinite period is reclassified as MIRA Manager (“Gérant MIRA”) also appointed for an indefinite period;

(iii) to APPOINT the following persons as additional managers (“gérants”) of the Company and to CLASSIFY them as AWL Managers:

- Mr. Thomas FAHL, employee, born on 18 July 1976 in Mülheim an der Ruhr (Germany), having his professional address at 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg is appointed as AWL Manager (“Gérant AWL”) with immediate effect and for an indefinite period; and

- Mr. Frédéric MICHELS, employee, born on 4 January 1983 in Malmédy (Belgium), having his professional address at 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg is appointed as AWL Manager (“Gérant AWL”) with immediate effect and for an indefinite period.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING WAS CLOSED.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil seize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. MACQUARIE INFRASTRUCTURE AND REAL ASSETS INVESTMENTS LIMITED, une société constituée au Royaume-Uni enregistrée sous le numéro 08248121 et dont le siège social est situé au Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street, Londres, EC2Y 9HD ("MIRA UK" ou l'"Associé Existant") ici dûment représenté par Arnaud Schneider, résident professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. AWL PROPERTIES I SCS SICAV-SIF, une société en commandite simple qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé constituée en vertu des dispositions de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 sur les fonds d'investissements spécialisés, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187497, et dont le siège social est situé au 11, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("AWL" ou le "Nouvel Associé" et ensemble avec l'Associé Existant, les "Associés"), ici dûment représenté par Arnaud Schneider, résident professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Existant, représenté tel que dit ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- HARRY HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous le droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euro), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 203.092 et constituée en vertu d'un acte dressé par Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché of Luxembourg, le 28 décembre 2015; en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

- Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Existant, détenant 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales nominatives représentant l'ensemble du capital de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Existant DECIDE d'AUGMENTER le capital social de la Société d'un montant de EUR 250,00 (deux cent cinquante Euro) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents Euro) à EUR 12.750,00 (douze mille sept cent cinquante Euro) par la création et l'émission de 250 (deux cent cinquante) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,00 (one Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), qui seront toutes souscrites par l'Associé Existant et entièrement libérées par apport en numéraire pour un montant total de EUR 250,00 (deux cent cinquante Euro).

Le prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales est égal à EUR 250,00 (deux cent cinquante Euro) (le "Prix de Souscription Initial").

#### *Seconde résolution*

L'Associé Existant DECIDE d'AUGMENTER la valeur nominale des parts sociales de la Société de son montant actuel de EUR 1,00 (un Euro) à EUR 6,00 (six Euro) sans augmenter le capital social et donc de RÉDUIRE le nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société de 12.750 (douze mille sept cent cinquante) à 2.125 (deux mille cent vingt-cinq).

En conséquence, l'Associé Existant détient maintenant 2.125 (deux mille cent vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 6,00 (six Euro) chacune, représentant 100% du capital social de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Existant DECIDE de CREER deux classes de parts sociales, les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B, et de CONVERTIR ensuite les 2.125 (deux mille cent vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 6,00 (six Euro) chacune et représentant 100% du capital social de la Société (incluant les Nouvelles Parts Sociales), en 2.125 (deux mille cent vingt-cinq) parts sociales de classe B nominatives ayant une valeur nominale de EUR 6,00 (six Euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe B").

#### Quatrième résolution

L'Associé Existant DECIDE d'AUGMENTER le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.496,00 (deux mille quatre cent quatre-vingt-seize Euro) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.750,00 (douze mille sept cent cinquante Euro) à EUR 15.246,00 (quinze mille deux cent quarante-six Euro) par la création et l'émission de 416 (quatre cent seize) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de EUR 6,00 (six Euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe A", ensemble avec les Parts Sociales de Classe B, les "Parts Sociales"), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 184.769,00 (cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-neuf Euro) (la "Prime d'Emission").

Dans la Prime d'Emission, un montant de EUR 1.525,00 (mille cinq cent vingt-cinq Euro) sera alloué à la réserve légale de la Société. Le montant restant de la Prime d'Emission sera alloué à la Réserve de la Prime d'Emission (telle que définie dans les Statuts modifiés et mis à jour dans la huitième résolution ci-dessous) et ne sera par allouée ou réservée aux Parts Sociales de Classe A en vertu desquelles elle a été payée.

#### Paiement de la souscription

L'Associé Existant DECIDE d'APPROUVER la souscription des Parts Sociales de Classe A telles que listées dans le tableau ci-dessous et le paiement de ces Parts Sociales de Classe A par paiement en numéraire, comme suit:

Associés	MIRA UK	AWL	TOTAL
Nombre de Parts Sociales de Classe A . . . . .	4	412	416
Valeur Nominale des Parts Sociales de Classe A . . . . .	24,00	2.472,00	2.496,00
Montant de la Prime d'Emission (EUR) . . . . .	1.776,00	182.993,00	184.769,00

#### Intervention de AWL

Ensuite intervient, AWL, ici représenté par Arnaud Schneider, précité, dûment autorisé en vertu d'une procuration signée sous seing privé, qui APPROUVE expressément (i) la souscription des 412 (quatre cent douze) Parts Sociales de Classe A, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 182.993,00 (cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre vingt-treize Euro) et (ii) le paiement des parts sociales de classe A et de la prime d'émission corrélative par paiement en numéraire pour un montant total de EUR 185.465,00 (cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-cinq Euro).

L'Associé Existant ayant souscrit à 4 (quatre) Parts Sociales de Classe A, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.776,00 (mille sept cent soixante-seize Euro) pour un montant total de EUR 1.800,00 (mille huit cent Euro), le prix de souscription des Parts Sociales de Classe A, incluant la Prime d'Emission, est égal à EUR 187.265,00 (cent quatre-sept mille deux cent soixante-cinq Euro) (le "Prix de Souscription des Parts Sociales de Classe A").

Considérant le Prix de Souscription Initial et le Prix de Souscription des Parts Sociales de Classe A, le montant de EUR 187.515,00 (cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quinze Euro) est maintenant à la disposition de la Société, preuve de ce qui précède a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

En vertu des augmentations de capital intervenues ci-dessus dans le capital social de la Société, le capital social de la Société est détenu de la façon suivante:

Shareholders	Nombre de Parts Sociales de Classe A	Nombre de Parts Sociales de Classe B	Total par Valeur des Parts Sociales (EUR)
MIRA . . . . .	4	2.125	12.774,00
AWL . . . . .	412	0	2.472,00
TOTAL: . . . . .	416	2.125	15.246,00

#### Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés DECIDENT unanimement de MODIFIER l'ensemble de l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

- « **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quinze mille deux cent quarante-six Euro (EUR 15.246,-), représenté par
- (a) quatre cent seize (416) parts sociales de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de six Euro (EUR 6,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales de classe A»), toutes souscrites et entièrement libérées; et
  - (b) deux mille cent vingt-cinq (2.125) parts sociales de classe B sous forme nominative d'une valeur nominale de six Euro (EUR 6,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales de classe B») ensemble avec les Parts Sociales de Classe A ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées.

**5.2.** Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de classe A est(sont) défini(s) ci-après comme «Associé(s) de classe A» et le (s) détenteur(s) de Parts Sociales de classe B est(sont) défini(s) ci-après comme «Associé(s) de classe B». Le(s) Associé



(s) de classe A et le(s) Associé(s) de classe B sont ci-après dénommés ensemble les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».)»

#### *Septième résolution*

Les Associés DECIDENT unanimement de MODIFIER l'objet social de la Société et en conséquence de MODIFIER et de METTRE A JOUR l'ensemble de l'article 3 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

**3.1.** L'objet de la Société est, sous réserve de l'Article 3.2. ci-dessous, l'acquisition, la mise en place, la détention, la gestion, et la vente d'intérêts et participations dans des sociétés ou partenariats établis en Slovaquie et en République Tchèque dont les seuls objets et buts sont, selon leurs statuts, règlements ou documents constitutifs l'acquisition, la détention, la gestion, la location et la vente de parcs logistiques en Slovaquie et en République Tchèque, directement ou indirectement au moyen d'autres sociétés ou partenariats dont les seuls objets et buts sont ceux tels que décrits ci-avant.

**3.2.** La Société est seulement autorisée à conclure des crédits relais ou des emprunts à court terme (terme de 12 mois tout au plus) avec des parties tierces. La Société doit s'assurer que les Filiales JV ne consentent pas à des contrats d'emprunt avec des parties tierces ou ne concluent des contrats d'emprunt dont la Valeur de Marché ratio d'endettement est supérieure à soixante pour cent (60%).

**3.3.** La Société peut conclure des contrats dérivés seulement pour couvrir un taux d'intérêt identifié et permis par les termes du financement par emprunt du Groupe. La Société est autorisée à conclure des contrats de couverture seulement dans le cadre du déroulement normal de son activité pour couvrir ou limiter les risques auxquels est exposé le Groupe dans le cadre de son activité ou la gestion de ses obligations ou conformément aux documents de financement par emprunts à condition que ces contrats de couverture soient conformes aux règles imposées par la Loi d'investissement Allemande, telle que modifiée de temps en temps (Anlageverordnung).

**3.4.** La Société ne peut pas faire de distributions en nature.

**3.5.** Sous réserve des Articles 3.2 à 3.4. ci-dessus, la Société peut effectuer toute opération et entreprendre toutes démarches nécessaires et utiles pour réaliser et faciliter l'objet décrit à l'Article 3.1.»

#### *Huitième résolution*

Les Associés DECIDENT unanimement de MODIFIER l'exercice social de la Société et en conséquence de MODIFIER l'article 22.1 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **22.1.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.»

Considérant la modification qui précède en lien avec l'exercice social de la Société, les Associés DECIDENT unanimement que le premier l'exercice social de la Société débutera le jour de sa date de constitution et se terminera le 30 Septembre 2016.

#### *Neuvième résolution*

Les Associés DECIDENT unanimement de MODIFIER et de REFONDRE entièrement les Statuts, lesquels seront dorénavant libellés comme suit:

#### *«Définitions*

Parts Sociales de classe A ou Part Sociale de classe A a la signification qui lui est donnée à l'Article 5.1.(a).

Associé de classe A a la signification qui lui est donnée à l'Article 5.1.(b).

Statuts signifie les statuts de la Société, tels que modifiés à tout moment.

Bénéfice Disponible a la signification qui lui est donnée à l'Article 23.2.

AWL signifie AWL PROPERTIES I SCS SICAV-SIF, une Société en Commandite Simple sous forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, constituée conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relatives aux fonds d'investissement spécialisés, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 187.497 et ayant son siège social au L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, représentée par Allegro GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181.708 et ayant son siège social au L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Gérants AWL signifie les deux Gérants nommés de la liste de candidats proposée par AWL de temps en temps et «Gérant AWL» signifie l'un d'entre eux.

Parts Sociales de classe B ou Part Sociale de classe B a la signification qui lui est donnée à l'Article 5.1.(a).

Associé de classe A a la signification qui lui est donnée à l'Article 5.1.(b).

Conseil de Gérance a la signification qui lui est donnée à l'Article 11.1.

Matières Réservées au Conseil de Gérance signifie les matières suivantes et Matière Réservée au Conseil de Gérance signifie l'une d'entre elles:

(a) approbation du Plan d'Affaires et Budget;

(b) l'entrée par une Société du Groupe dans un bail qui soit:

(i) couvre une surface de cinq mille (5.000) mètres carrés ou plus; ou  
(ii) est conclu pour une période de sept (7) ans ou plus et couvre deux mille (2.000) mètres carrés ou plus; ou  
(iii) a une valeur de quinze mille euros (EUR 15.000) ou plus par mois; ou  
(iv) est un Bail Important et comprend un écart négatif de dix pour cent (10%) du loyer nominal par mètre carré envisagé par le Plan d'Affaires et Budget;

(c) chaque dépense en capital qui est:

(i) une mesure qui n'est pas envisagée dans le Plan d'Affaires et Budget; et

(ii) un montant unique dépassant vingt mille euros (EUR 20.000);

(d) toute Matière Réservée aux Associés;

(e) toute Vente ou Cession;

(f) toute acquisition d'actifs, parts ou affaires importantes, ou

(g) l'emprunt d'argent ou constitution de dettes dont le montant est supérieur à cinq mille euros (EUR 5.000) autrement que dans le cadre ordinaire et normale des affaires ou le changement ou la résiliation de tout contrat pour collecter de telles dettes (y compris, de façon non limitative, une résiliation anticipée).

Affaires de la Société a la signification qui lui est donnée à l'Article 3.1.

Jour(s) Ouvrable(s) signifie un jour entier (autre que samedi et dimanche ou jour férié) pendant lequel les banques commerciales sont ouvertes à Londres Berlin et Luxembourg.

Plan d'Affaires et Budget signifie un plan d'affaires annuel et budget pour la Société adopté conformément avec les termes and conditions de tout pacte d'associés pouvant être conclu entre les Associés en relation avec la Société.

Changement de Contrôle signifie une personne ayant le Contrôle sur une entité cesse de l'avoir ou une autre personne acquérant le Contrôle sur elle.

Société signifie Harry Holdings S.à r.l., avec siège social au 46, place Guillaume, L-1648 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 203.092.

Réalisation a la signification qui lui est donnée dans les Contrats de Cession.

Date de Réalisation a la signification qui lui est donnée dans les Contrats de Cession.

Associé Restant a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.7.(b).

Contrôle signifie, par rapport à une personne:

(a) la détention ou le contrôle, direct ou indirect, de la majorité des droits de vote exerçable à l'assemblée générale des associés (ou équivalent) de cette personne; ou

(b) le droit, direct ou indirect, de nommer ou révoquer des administrateurs détenant la majorité des droits de vote exerçable à des réunions du conseil d'administration (ou équivalent) de cette personne; ou

(c) le droit, direct ou indirect, de diriger ou assurer la direction de la gestion ou des stratégies de cette personne, soit par l'intermédiaire de la détention de parts, soit par contrat ou autrement; ou

(d) le droit, direct ou indirect, soit seul, soit ensemble avec une autre personne, d'assurer que les affaires de cette personne soient conduites conformément à ses souhaits, et

(i) les termes «Contrôler(ant)» et «Contrôlé» sont interprétés conformément à ce qui précède; et

(ii) deux personnes ou plus agissant ensemble afin d'assurer ou exercer le Contrôle d'une personne doivent être vues comme Contrôlant cette autre personne.

Titres de Dettes signifie toutes obligations, Prêts Associé ou toutes dettes ou titres de créance ou droits convertibles en ou exerçables ou échangeables contre des titres de dette de toute classe ou série de capital-obligations (ou qui sont convertibles en ou exerçables ou échangeables contre tous titres qui sont eux-mêmes convertibles en ou exerçables ou échangeables contre des parts de toute classe ou série de capital-obligation) émis en tout temps par la Société avec, à chaque fois, avec des droits et restrictions imposés par tout pacte d'associés pouvant être conclu entre les Associés en relation avec la Société et l'instrument constituant le titre.

Contrat d'Adhésion signifie tout contrat d'adhésion en relation avec tout pacte d'associés pouvant être conclu entre les Associés en relation avec la Société.

Associé Défaillant a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.7.(b).

Cession signifie, par rapport à une Part Sociale, une vente, cession, transfert, octroi d'une Charge ou déclaration de fiducie sur, ou autre cession, ou octroi à toute personne, de tout droit ou intérêt dans, cette Part Sociale, et/ou tous droits économiques ou de vote en relation avec des décisions des Associés ou du Conseil de Gérance attachés à ou dérivés de cette Part Sociale, ou tout contrat (conditionnel ou autre) exécutant les actions ci-avant décrites.

Notification d'Acceptation de la Cession Obligatoire a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.6.(c).

Droit de Cession Obligatoire a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.6.(b).

Parts Sociales de Cession Obligatoire a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.6.(b).

Charge signifie tout gage, nantissement, privilège, hypothèque, obligation, sûreté réelle, sûreté, droit de préemption, option, revendication, droit équitable, pouvoir de vente, gage, rétention de titre, droit de premier refus ou tout autre droit de parties tiers ou sûreté de toute sorte ou un contrat, arrangement ou obligation de créer l'un des droits ci-avant décrits.

Valeur des Capitaux Propres d'Entrée signifie la somme de: (i) le montant total payé par les Associés pour la souscription de leurs parts lors de ou avant la Date de Réalisation conformément au Tableau Sources et Usages; (ii) tous les montants investis ou prêtés en tout temps par les Associés dans ou au Groupe par voie de Titre de Dette; (iii) les titres de participation et/ou des espèces investis de temps en temps par les Associés dans le Groupe; et (iv) toutes les Dépenses de Transaction dans la mesure où elles ne sont pas inclus dans le Tableau Sources et Usages.

Valeur Capitaux Propres de Sortie signifie la somme de tout revenus en espèces, net de Taxation, sous toute forme, tout remboursement ou distribution de tout montant par la Société (y compris, sans limitation, les espèces, dividendes, paiement de Prêts Associé, recapitalisation, paiement d'honoraires sur factures reçues, et tous les paiements d'intérêts (nets de dettes externes) aux Associés par le Groupe en tout temps.

Expert signifie un cabinet indépendant réputé de comptables internationaux ayant une expérience adéquate dans la valorisation de sociétés dans le même secteur, ou un secteur similaire, que celui de la Société et qui n'a pas de relations importantes préexistantes et continues avec la Société ou tout Associé et qui sera nommée par les Associés par écrit et conformément aux termes et conditions de tout pacte d'associés pouvant être conclu entre les Associés en relation avec la Société.

Juste Valeur signifie la valeur de toutes Parts Sociales déterminée comme suit. La Juste Valeur de toutes Parts Sociales (les «Parts Sociales Correspondantes») sera la valeur qui dans l'opinion de l'Expert sera certifiée comme étant la juste valeur de marché desdites Parts Sociales en prenant en considération la Valeur de Marché des Propriétés et en se basant sur les principes suivants, étant entendu que dans le cas d'un transfert ou d'une vente projetée de n'importe laquelle des Propriétés la Valeur de Marché de ladite propriété sera déterminée à la date dudit transfert ou de ladite vente:

(a) la valeur des Parts Sociales Correspondantes est la part de la juste valeur de marché du capital social émis de la Société que représentent ces Parts Sociales dans le capital social alors émis de la Société (avec prime payée pour chaque Part Sociale de classe B, en raison des droits de distribution préférentielle dus sur les Parts Sociales de classe B en vertu de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu en relation avec la Société et des présent Statuts);

(b) la vente est faite aux conditions de marché, entre un acheteur et un vendeur consentants agissant dans un marché ouvert et porte sur l'entièreté du capital social émis de la Société;

(c) il n'y a pas de problèmes légaux ou réglementaires et aucun consentement ou accord n'est requis de parties tierces pour réaliser la vente;

(d) la vente intervient à la date à laquelle l'Événement de Transfert a eu lieu;

(e) si la Société est alors en train de poursuivre ses Affaires dans une optique de continuité, sur le principe qu'elle continue à le faire;

(f) les parts sont vendues libres de toute Charge et ensemble avec les droits y attachés;

(g) l'application dans tous les autres aspects des principes et pratiques conformes avec ceux appliqués habituellement pour les comptes précédents audités de la Société; et

(h) de prendre en compte tout autre facteur que l'Expert juge raisonnable de prendre en compte.

Annexe Honoraires signifie l'annexe des honoraires attachée dans tout pacte d'associés pouvant être conclu en relation avec la Société.

Exercice Social a la signification qui lui est donnée à l'Article 22.

Titre Complet signifie, par rapport à un transfert de Parts Sociales, que le vendeur des Parts Sociales transfère ou assure le transfert, et confirme qu'il a le droit de transférer ou d'assurer le transfert, du titre juridique et effective des Parts Sociales.

Groupe ou Société du Groupe signifie la Société et les Filiales de temps en temps.

Société Participante du Groupe signifie, par rapport à une Associé, un Cessionnaire du Groupe.

Cessionnaire du Groupe signifie par rapport à un Associé un membre de son Groupe d'Associé.

Contrat d'Investissement et de Services de Conseil signifie le contrat d'investissement et de services de conseil pouvant être conclu à, ou avant, la date de Réalisation entre (i) la Société et (ii) MIRAEL.

TRI signifie le taux d'escompte annuel à la date de distribution (calculé sur une base d'un an de 365 jours et exprimé en pourcentage) qui ramène à zéro la somme de (i) la valeur actuelle des produits constatés à la date de calcul, que ces produits soient de revenu et de capital, dérivés des capitaux propres de la Société ou de toute forme de financement dette à la Société, qu'ils soient distribués ou non aux Associés (et, lorsque distribués, soit payés en numéraire ou en espèces) et (ii) les engagements investis. Pour les besoins de ce calcul, les produits de revenu et de capital seront exprimés en flux d'espèces positifs et incluront toutes distributions calculées comme payables en vertu de l'Article 23 même si ledit montant n'est pas payé à la date de calcul et les engagements d'investis seront exprimés en flux d'espèces négatifs. Le TRI doit toujours être un chiffre supérieur ou égal à zéro.

Filiale JV signifie toute Société Filiale de la Société de temps en temps et Filiales JV signifie toutes ces Sociétés Filiales de la Société.

Loi signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée à tout moment.

Boni de Liquidation a la signification qui lui est donnée à l'Article 23.4.

Période de Blocage a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.4.(b).

Gérants ou Gérant a la signification qui lui est donnée à l'Article 11.1.

Valeur de Marché signifie (i) à la Réalisation, soixante-douze millions deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 72.280.000) et (ii) ensuite, la valeur de marché des Propriétés telle que déterminée par Jones Lang LaSalle (ou tout successeur, cessionnaire dans le groupe de Jones Lang LaSalle ou un prestataire de services de standing et réputation internationales similaires) appliquant les méthodes d'évaluation standard du «Royal Institute of Chartered Surveyors» conformément à la pratique du marché par rapport à des actifs comparables dans des marchés comparables.

Bail Important a la signification qui lui est donnée dans les Contrats de Cession.

MIRA signifie MACQUARIE INFRASTRUCTURE AND REAL ASSETS INVESTMENTS LIMITED, une société constituée au Royaume-Uni, ayant le numéro d'immatriculation 08248121 et dont le siège social se trouve à Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street, London, EC2Y 9HD.

MIRAEEL signifie Macquarie Infrastructure and Real Assets (Europe) Limited, une société constituée en Angleterre et Pays de Galles, ayant le numéro d'immatriculation 3976881 et dont le siège social se trouve à Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street, London EC2Y 9HD, United Kingdom.

Gérants MIRA signifie les deux Gérants nommés de la liste de candidats proposée par MIRA de temps en temps et «Gérant MIRA» signifie l'un d'entre eux.

Notification Evénement de Transfert a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.7.(b).

Notification d'Achat a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.7.(d).

Notification d'Offre a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.4.(a).

Période d'Offre a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.4.(b)(iii).

Prix d'Offre a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.4.(b)(ii).

Parts Sociales de l'Offre a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.4.(b)(i).

Distribution Ordinaire signifie toutes les distributions de la Société jusqu'à ce que le TRI par rapport aux Associés de classe A atteigne huit pour cent (8%), étant entendu que le TRI devra être déterminé par référence à tous engagements investis des Associés de classe A sous quelque forme que ce soit (à savoir mais non exclusivement dans la forme de participation dans ou toute forme de financement dette à la Société). La Distribution Ordinaire devra être exclusivement allouée aux Associés de classe A (proportionnellement à leurs engagements investis dans les Parts Sociales de classe A).

Distribution Ordinaire de Boni de Liquidation signifie toute l'allocation du Boni de Liquidation jusqu'à ce que le TRI par rapport aux Associés de classe A atteigne huit pour cent (8%), étant entendu que le TRI devra être déterminé par référence à tous engagements investis des Associés de classe A sous quelque forme que ce soit (à savoir mais non exclusivement dans la forme de participation dans ou toute forme de financement dette à la Société). La Distribution Ordinaire de Boni de Liquidation devra être exclusivement allouée aux Associés de classe A (proportionnellement à leurs engagements investis dans les Parts Sociales de classe A).

Autre Partie a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.5.(a).

Société Mère signifie une Entreprise qui, par rapport à une autre Entreprise, une Société Filiale:

(a) détient la majorité des droits de vote de l'Entreprise; ou

(b) est un membre de l'Entreprise et a le droit de nommer ou révoquer la majorité de son conseil d'administration (ou organe analogue, y compris le conseil de gérance et le conseil de surveillance); ou

(c) a le droit d'exercer une influence dominante sur l'Entreprise, en vertu de dispositions contenues dans les documents constitutifs ou ailleurs; ou

(d) est un membre de l'Entreprise est contrôlée seule, en vertu d'un contrat avec les autres associés ou membres, une majorité des droits de vote dans l'Entreprise,

(e) et une Entreprise doit être traitée comme une Société Mère de toute Entreprise par rapport à laquelle toute Société Filiale est, ou doit être traitée comme, Société Mère, et le terme Société Filiale doit être interprété en conséquence.

Bénéfice Commun signifie si les Capitaux Propres de Sortie sont supérieurs au Capitaux Propres d'Entrée, l'excédent de valeur, le cas échéant, par rapport aux Capitaux Propres d'Entrée.

Propriétés a la signification qui lui est donnée dans les Contrats de Cession ensemble avec les propriétés, les parcs logistiques ou le terrain situé en Slovaquie ou en République Tchèque et acquis par le Groupe de temps en temps.

Notification d'Achat a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.4.(d)(ii).

Vendeur a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.8.(b).

Parts Sociales Correspondantes a la signification qui lui est donnée dans la définition du terme Juste Valeur.

Consentements Requis signifie tous consentements requis de parties tierces et consentements réglementaires qui sont tous deux obligatoires et par rapport auxquels la notification correspondante a un effet suspensif.

Droit de Première Offre a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.4.(d)(ii).

Vente signifie la vente par la Société de ses actifs (y compris par voie de vente d'actifs d', ou parts sociales dans, une Société du Groupe) à une ou plusieurs personnes qui ne sont pas, Associés, ou membre du Groupe de l'Associé dans le

cadre d'une opération ou une série d'opérations correspondantes, soit par: (a) la vente de titres de participation; (b) fusion, consolidation, recapitalisation ou restructuration; (c) un regroupement d'entreprises ou opérations similaires impliquant la Société; (d) la vente d'une partie ou de tous les actifs de la Société; et/ou tout arrangement ayant un effet substantiellement similaire.

Contrats de Cession signifie les contrats de cessions pouvant être conclus par rapport aux Sociétés Cibles entre autres parmi HB Reavis Group B.V., and HBR CE REIF LUX1 S.à r.l., HBR CE REIF LUX2 S.à r.l., HB REAVIS REAL ESTATE SICAV-SIF et les acheteurs y définis.

Parts Sociales de Vente a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.7.(c).

Vendeur a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.8.(b).

Partie Venderesse a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.5.(a).

Parts Sociales ou Part Sociale a la signification qui lui est donnée à l'Article 5.1.(b).

Groupe de l'Associé signifie, par rapport à un Associé, les Sociétés Filiales de cet Associé, toute Société Mère de cet Associé et toutes les autres Sociétés Filiales de toute Société Mère de cet Associé le cas échéant, de temps en temps.

Prêts Associé signifie les prêts consentis par les Associés à la Société de temps en temps et Prêt Associé signifie l'un d'entre eux.

Notification Associé signifie une Réponse de Co-cession ou une Notification d'Acceptation de la Cession Obligatoire.

Prime d'Emission a la signification qui lui est donnée à l'Article 8.

Réserve Prime d'Emission a la signification qui lui est donnée à l'Article 8.

Matières Réservées aux Associés signifie les matières suivantes et Matière Réservée aux Associés signifie l'une d'entre elles:

(a) la conclusion par toute Société du Groupe des Contrats de Cession;

(b) approbation des comptes annuels de la Société;

(c) sauf si expressément prévues dans tout pacte d'associés pouvant être conclu en relation avec la Société, la création, l'attribution et l'émission de parts sociales, de capital d'emprunt ou autre intérêts ou Titres de Dette, ou l'octroi de toute option ou tout droit de souscription en relation à toute part sociale ou capital d'emprunt ou autres intérêts ou Titres de Dette;

(d) la réduction du capital social, l'achat ou rachat de toutes parts sociales ou le changement des droits attachés à toute classe de Parts Sociales;

(e) l'entrée, la résiliation ou le changement de toute opération entre la Société et un Associé ou un membre du Groupe de l'Associé, y compris le Contrat d'Investissement et de Services de Conseil, à l'exception de la résiliation pour justes motifs par la Société qui doit être décidée par le Conseil de Gérance;

(f) la proposition ou la démarche pour dissoudre toute Société du Groupe ou le dépôt d'une demande pour dissoudre toute Société du Groupe ou la conclusion de tout concordat par toute Société du Groupe avec les créanciers ou une demande pour une administration judiciaire ou pour la nomination d'un séquestre, administrateur judiciaire ou officier équivalent par rapport à toute Société du Groupe;

(g) modification du nombre maximum de Gérants nommés au Conseil de Gérance ou au conseil de toute Société du Groupe;

(h) tout paiement de primes aux, ou l'engagement d', employés de la Société ou d'une Filiale JV, y compris les commissions de vente;

(i) la conclusion d'un contrat, engagement ou arrangement en relation avec ce qui est décrit ci-avant; et

(j) toute matière réservée par la loi aux Associés.

Transfert Associé a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.8.(a).

Associé Unique a la signification qui lui est donnée à l'Article 5.2.

Tableau de Sources et Usages signifie le tableau de sources et usages annexé à tout pacte d'associés pouvant être conclu en relation avec la Société.

Société Filiale signifie une Entreprise par rapport à laquelle une autre Entreprise est une Société Mère.

Offre de Co-cession a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.5.(c).

Droit de Co-cession a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.5.(a).

Réponse de Co-cession a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.5.(b).

Parts Sociales de Co-cession a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.5.(a).

Sociétés Cibles signifie (i) Letecké Cargo MOŠNOV s.r.o.; (ii) Cargo MOŠNOV s.r.o.; (iii) Logistické Centrum Raca a.s.; (iv) Logistické Centrum Svätý Jur a. s.; et (v) Logistické centrum Malý Šariš a. s.

Taxe signifie et inclut toutes formes de taxation et toutes charges, droits, contributions et prélèvements, retenues et déductions légaux ou gouvernementaux, étatiques, provinciaux, locaux ou municipaux, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, indépendamment du moment d'imposition, et toutes pénalités, charges, coûts et intérêts correspondants.

Offre Tiers Acquéreur a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.6.(a).

Tiers Acquéreur a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.4.(a).



Vente au Tiers Acquéreur a la signification qui lui est donnée à l'Article 10.5.(d).

Documents Transactionnels signifie tout pacte d'associés pouvant être conclu en relation avec la Société et les documents connexes identifiés dans le dit pacte d'associés.

Dépenses de Transaction signifie tous les honoraires, coûts et dépenses de parties tierces encourus et payés par ou pour le compte des Associés et/ou de la Société en relation avec la constitution de la Société et des Filiales JV, l'acquisition des Affaires et pour éviter tout doute y compris l'Annexe Honoraires mais en excluant (i) les honoraires, coûts et dépenses internes de chacun des Associés; et (ii) les dépenses des seuls conseils d'AWL encourues en relation avec la préparation, les négociations et/ou la réalisation des Documents Transactionnels, qui devront être supportées par ledit Associé.

Événement de Transfert signifie par rapport à un Associé, tout événement spécifié à l'Article 10.7.(a) qui survient en relation avec un Associé.

Entreprise signifie une société ou fonds (partnership) ou une association sans personnalité morale poursuivant une activité commerciale ou des affaires.

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale.** Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Harry Holdings S.à r.l.", qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg se rapportant à une telle société, et en particulier par la Loi ainsi que par les Statuts.

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée extraordinaire des Associés délibérant tel que prévu pour la modification des Statuts. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par le Conseil de Gérance.

### Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est, sous réserve de l'Article 3.2. ci-dessous, l'acquisition, la mise en place, la détention, la gestion, et la vente d'intérêts et participations dans des sociétés ou partenariats établis en Slovaquie et en République Tchèque dont les seuls objets et buts sont, selon leurs statuts, règlements ou documents constitutifs l'acquisition, la détention, la gestion, la location et la vente de parcs logistiques en Slovaquie et en République Tchèque, directement ou indirectement au moyen d'autres sociétés ou partenariats dont les seuls objets et buts sont ceux tels que décrits ci-avant.

3.2. La Société est seulement autorisée à conclure des crédits relais ou des emprunts à court terme (terme de 12 mois tout au plus) avec des parties tierces. La Société doit s'assurer que les Filiales JV ne consentent pas à des contrats d'emprunt avec des parties tierces ou ne concluent des contrats d'emprunt dont la Valeur de Marché ratio d'endettement est supérieure à soixante pour cent (60%).

3.3. La Société peut conclure des contrats dérivés seulement pour couvrir un taux d'intérêt identifié et permis par les termes du financement par emprunt du Groupe. La Société est autorisée à conclure des contrats de couverture seulement dans le cadre du déroulement normal de son activité pour couvrir ou limiter les risques auxquels est exposé le Groupe dans le cadre de son activité ou la gestion de ses obligations ou conformément aux documents de financement par emprunts à condition que ces contrats de couverture soient conformes aux règles imposées par la Loi d'investissement Allemande, telle que modifiée de temps en temps (Anlageverordnung).

3.4. La Société ne peut pas faire de distributions en nature.

3.5. Sous réserve des Articles 3.2 à 3.4. ci-dessus, la Société peut effectuer toute opération et entreprendre toutes démarches nécessaires et utiles pour réaliser et faciliter l'objet décrit à l'Article 3.1.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille deux cent quarante-six Euro (EUR 15.246,-), représenté par (a) quatre cent seize (416) parts sociales de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de six Euro (EUR 6,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales de classe A»), toutes souscrites et entièrement libérées; et

(b) deux mille cent vingt-cinq (2.125) parts sociales de classe B sous forme nominative d'une valeur nominale de six Euro (EUR 6,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales de classe B» ensemble avec les Parts Sociales de Classe A ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de classe A est(sont) défini(s) ci-après comme «Associé(s) de classe A» et le (s) détenteur(s) de Parts Sociales de classe B est(sont) défini(s) ci-après comme «Associé(s) de classe B». Le(s) Associé

(s) de classe A et le(s) Associé(s) de classe B sont ci-après dénommés ensemble les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».

**Art. 6. Parts Sociales.** Les Parts Sociales seront nominatives.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital de la Société pourra être réduit ou augmenté en une ou plusieurs fois par résolution de l'Associé Unique ou, par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée conformément à l'Article 21.

**Art. 8. Réserve Prime d'Emission.** Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission (la «Prime d'Emission»). Sauf à être totalement ou partiellement allouée à la réserve légale, la Prime d'Emission payée sur toute Part Sociale devra être transférée sur un compte prime (la «Réserve Prime d'Emission») qui, sauf décision contraire des Associés prise à tout moment, constitue une réserve disponible pour la distribution de dividendes sur les, ou Boni de Liquidation sur les, ou pour le paiement de tout prix de rachat des, Parts Sociales. La Réserve Prime d'Emission peut être distribuée ou remboursée à tout moment sur décision du Conseil de Gérance.

**Art. 9. Indivisibilité.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, puisque seul un propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne pour les représenter envers la Société.

**Art. 10. Cession de Parts Sociales.**

10.1. Un registre d'Associés sera conservé au siège social de la Société en conformité avec les dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque Associé qui le demande. En cas d'Associé Unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont librement cessibles à des tiers.

10.2. Sous réserve des Articles 10.3 à 10.8 et des dispositions de tout pacte d'associés pouvant être conclu en relation avec la Société, en cas de pluralité d'Associés, la cession des Parts Sociales entre Associés est libre et à des non-Associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

10.3. Restriction sur le transfert des Parts Sociales

(a) Un Associé ne pourra transférer ses Parts Sociales et/ou ses Titres de Dette que s'il transfère simultanément (ou assure le transfert de) la même proportion de ses Titres de Dette et/ou Parts Sociales (le cas échéant) au même cessionnaire. Si l'application de la même proportion produit un droit fractionné, le droit fractionné sera arrondi à l'unité supérieure pour les besoins du transfert.

(b) Sauf pour ce qui est dit aux Articles 10.6 et 10.7 et dans tout pacte d'associés pouvant être conclu en relation avec la Société, et à tout moment avant l'expiration d'une période de cinq (5) ans à compter de la Date de Réalisation (la «Période de Blocage») un Associé ne pourra pas transférer ses Parts Sociales pendant la Période de Blocage.

(c) A moins que l'autre Associé n'ait donné son accord préalable par écrit au transfert, les Articles 10.5 et 10.6 s'appliqueront lorsqu'un Associé propose de transférer des Parts Sociales.

10.4. Droit de Première Offre

(a) Après l'expiration de la Période de Blocage, MIRA pourra ensemble avec ses Sociétés Participantes du Groupe (le cas échéant), transférer toutes (et pas seulement une partie) des Parts Sociales à un tiers acquéreur (n'étant pas un transfert à un Cessionnaire du Groupe ou un Evénement de Transfert) (un «Tiers Acquéreur»), à condition qu'elle respecte préalablement les dispositions de l'Article 10.4.

(b) Avant de conclure tout contrat avec un Tiers Acquéreur, MIRA doit signifier une notification par écrit (la «Notification d'Offre») à AWL identifiant:

(i) le nombre total de Parts Sociales proposées à la vente (les «Parts Sociales de l'Offre»);

(ii) le prix de transfert (en numéraire) (le «Prix de l'Offre»); et

(iii) une offre de vendre les Parts Sociales de l'Offre ouverte pour acceptation pendant au moins vingt (20) Jours Ouvrables (la «Période de l'Offre»).

(c) Une Notification d'Offre ne peut pas être rétractée une fois donnée par MIRA à AWL.

(d) Avant l'expiration de la Période de l'Offre, AWL doit, soit:

(i) notifier par écrit à MIRA la confirmation de sa décision de ne pas exercer son Droit de Première Offre;

(ii) si elle souhaite exercer son droit d'acheter les Parts Sociales de l'Offre (son «Droit de Première Offre»), elle doit adresser une notification par écrit (la «Notification d'Achat») à MIRA qui doit:

- confirmer qu'AWL souhaite exercer son Droit de Première Offre par rapport à toutes et non seulement une partie des Parts Sociales de l'Offre; et

- fixer une date et une heure pour la réalisation de l'achat des Parts Sociales de l'Offre (sous réserve seulement de l'obtention des Consentements Requis et des termes de l'Article 10.8.(b)) qui ne doit pas être une date plus tard que dix (20) Jours Ouvrables après la date de la Notification d'Achat; ou

(iii) si elle souhaite exercer son Droit de Co-cession, elle doit adresser une notification à MIRA à cet effet conformément à l'Article 10.5, auquel cas les termes de cet Article en question s'appliqueront.

(e) Si AWL ne souhaite pas exercer son Droit de Première Offre ou son Droit de Co-cession ou si elle n'envoie pas une Notification d'Achat ou si elle n'exerce pas son Droit de Co-cession conformément aux Articles 10.4.(d)(ii) ou 10.4.(d)(iii) (auquel cas elle est réputée ne pas exercer son Droit de Première Offre ou son Droit de Co-cession) ou à l'Article 10.5, ou n'accepte pas une Offre de Co-cession, MIRA est libre de transférer ou d'assurer le transfert de toutes les Parts Sociales de l'Offre, endéans une période de cent-vingt (120) Jours Ouvrables suivant l'expiration de la Période de l'Offre, au Tiers Acquéreur à un prix non moindre que le Prix de l'Offre, à conditions que le Tiers Acquéreur entre d'abord dans un Contrat d'Adhésion.

(f) La vente et l'achat des Parts Sociales devront avoir lieu conformément à l'Article 10.8 et à tout pacte d'associés pouvant être conclu en relation avec la Société.

#### 10.5. Droit de Co-cession

(a) Si soit AWL ou soit MIRA (la «Partie Venderesse»), ensemble avec une ou plusieurs Sociétés Participantes du Groupe, propose de transférer des Parts Sociales à un Tiers Acquéreur, la Partie Venderesse devra offrir à l'autre (l'«Autre Partie») par voie d'une Notification d'Offre contenant un droit, exerçable à la place de son Droit de Première Offre, de requérir du Tiers Acquéreur que celui-ci achète toutes (et pas une partie seulement) les Parts Sociales de l'Autre Partie, ensemble avec celles détenues par les Sociétés Participantes du Groupe auquel appartient l'Autre Partie (le cas échéant) (les «Parts Sociales de Co-cession»), au Prix de l'Offre (pour éviter tout doute une Partie Venderesse ne pourra pas être requise d'encourir de responsabilité autre que celle liée à l'engagement de transférer les Parts Sociales de Co-cession avec Titre Complet) («Droit de Co-cession») conformément à l'Article 10.5.

(b) L'Autre Partie devra notifier par écrit à la Partie Venderesse (la «Réponse de Co-cession») si elle exerce ou autrement son Droit de Co-cession avant l'expiration de la Période d'Offre, à défaut elle sera réputée ne pas avoir exercé son Droit à Co-cession et les termes de l'Article 10.4.(e) s'appliqueront.

(c) Si l'Autre Partie exerce le Droit à Co-cession, la Partie Venderesse devra, pour le compte du Tiers Acquéreur, offrir par écrit à l'Autre Partie d'acheter toutes (et pas une partie seulement) les Parts Sociales de Co-cession au Prix de l'Offre (l'«Offre de Co-cession») endéans les dix (10) suivant l'acceptation de l'offre du Tiers Acquéreur par la Partie Venderesse.

(d) Si l'Autre Partie accepte l'Offre de Co-cession, la réalisation de la vente et de l'achat des Parts Sociales de Co-cession au et par le Tiers Acquéreur suivant l'Offre sera conditionnelle à la vente et à l'achat des Parts Sociales détenues par la Partie Venderesse ensemble avec celles détenues par les Sociétés Participantes du Groupe (le cas échéant) au et par le Tiers Acquéreur (la «Vente au Tiers Acquéreur») et devra intervenir à la même date et conformément à l'Article 10.8 et à tout pacte d'associés pouvant être conclu en relation avec la Société.

(e) Si l'Autre Partie n'exerce pas son Droit à Co-cession ou rejette l'Offre de Co-cession, la Partie Venderesse sera libre, endéans une période de cent quarante (140) Jours Ouvrables suivant la notification de la Notification d'Offre, de transférer ou d'assurer le transfert de toutes ses Parts Sociales au Tiers Acquéreur au Prix de l'Offre, à condition que le Tiers Acquéreur entre d'abord dans un Contrat d'Adhésion.

(f) Si la Partie Venderesse ne fournit pas l'Offre de Co-cession à l'Autre Partie, la Partie Venderesse ne sera pas autorisée à vendre au Tiers Acquéreur et la Société ne devra pas enregistrer le transfert des Parts Sociales effectué conformément à une telle vente.

#### 10.6. Droit de cession obligatoire

(a) Si après trois (3) ans à compter de la Date de Réalisation:

(i) la Partie Venderesse reçoit une offre pour la vente, dans des conditions de marché normales, de toutes les Parts Sociales à un Tiers Acquéreur (l'«Offre Tiers Acquéreur»); et

(ii) le TRI est au moins à quinze pour cent (15%),

la Partie Venderesse pourra transférer les Parts Sociales selon les termes et conditions de tout pacte d'associés pouvant être conclu en relation avec la Société et les dispositions de cet Article 10.6 s'appliqueront au transfert.

(b) Si une Partie Venderesse reçoit une Offre Tiers Acquéreur, la Partie Venderesse aura le droit (le «Droit de Cession Obligatoire») de requérir de l'Autre Partie qu'elle vende (ou qu'elle assure la vente de) toutes les Parts Sociales détenues par l'Autre Partie, ensemble avec celles détenues par les Sociétés Participantes du Groupe (le cas échéant) (les «Parts Sociales de Cession Obligatoire») au Tiers Acquéreur au Prix de l'Offre et dans les mêmes termes (sauf que l'Autre Partie ne pourra pas être requise d'encourir de responsabilité autre que celle liée à l'engagement de transférer les Parts Sociales de Cession Obligatoire avec Titre Complet) conformément à cet Article 10.6.

(c) Lorsque l'Article 10.6.(a) s'applique, la Partie Venderesse devra signifier une Notification d'Offre à l'Autre Partie et à la Société mentionnant que la Partie Venderesse exerce son Droit de Cession Obligatoire, après quoi:

(i) l'Article 10.5 ne s'appliquera pas à la vente proposée objet de la Notification d'Offre;

(ii) l'Autre Partie aura le droit, au lieu d'accepter le Droit de Cession Obligatoire de la Partie Venderesse, de signifier une Notification d'Achat pendant la Période d'Offre mentionnant son intention d'acquérir les Parts Sociales détenues par la Partie Venderesse, ensemble avec celles détenues par les Sociétés Participantes du Groupe (le cas échéant), au prix indiqué dans la Notification d'Offre, auquel cas l'Article 10.6 n'aura plus d'effet;

(iii) si l'Autre Partie n'exerce pas son droit de signifier une Notification d'Achat tel que décrit à l'Article 10.6.(c)(ii), elle doit, à la place, signifier à la Partie Venderesse pendant la Période d'Offre une notification acceptant la vente (ou

assurant la vente) des Parts Sociales de Cession Obligatoire au Tiers Acquéreur conformément à l'Article 10.6. (la «Notification d'Acceptation de la Cession Obligatoire»);

(iv) si l'Autre Partie ne signifie pas une Notification d'Achat ou une Notification d'Acceptation de la Cession Obligatoire pendant la Période d'Offre, elle sera réputée avoir servi une Notification d'Acceptation de la Cession Obligatoire; et

(v) si l'Autre Partie signifie ou est réputée avoir significé une Notification d'Acceptation de la Cession Obligatoire, alors, sous réserve des termes suivants de cet Article 10.6, elle doit vendre (ou assurer la vente) des Parts Sociales de Cession Obligatoire au Tiers Acquéreur proposé au Prix d'Offre et dans les mêmes termes (sauf que l'Autre Partie ne pourra pas être requise d'encourir de responsabilité autre que celle liée à l'engagement de transférer les Parts Sociales de Cession Obligatoire avec Titre Complet) endéans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant l'acceptation de l'Offre Tiers Acquéreur par la Partie Venderesse, et la Partie Venderesse sera autorisée à vendre (ou à assurer la vente) de ses Parts Sociales ensembles avec celles détenues par les Sociétés Participantes du Groupe (le cas échéant) au Tiers Acquéreur sur la même base.

(d) La réalisation de la vente et de l'achat des Parts Sociales de Cession Obligatoire au Tiers Acquéreur en vertu de cet Article 10.6 sera conditionnelle à la réalisation de la Vente au Tiers Acquéreur et devra avoir lieu à la même date que la Vente au Tiers Acquéreur et conformément à l'Article 10.8 et à tout pacte d'associés pouvant être conclu en relation avec la Société.

#### 10.7. Evénement de Transfert

(a) Les Associés consentent à ce que les dispositions de l'Article 10.7 s'appliquent lorsqu'un Evénement de Transfert intervient, quelque soit le moment, après ou avant la Période de Blocage. Est considéré comme un «Evénement de Transfert» par rapport à un Associé, si:

(i) l'Associé donne effet à une Cession de Parts Sociales en violation de ces Statuts et de tout pacte d'associés pouvant être conclu en relation avec la Société; ou

(ii) l'Associé subi un Changement de Contrôle; ou

(iii) l'Associé commet une violation importante et renouvelée de tout pacte d'associés pouvant être conclu en relation avec la Société à laquelle il n'a pas remédié, alors qu'il aurait pu y remédier, endéans les vingt (20) Jours Ouvrables après notification à cet effet par l'autre Associé; ou

(iv) une injonction est prise par une juridiction compétente ou une décision est passée pour la dissolution de l'Associé ou une demande est présentée ou une assemblée est convoquée pour la dissolution de l'Associé autrement que par une restructuration ou une fusion à laquelle l'autre Associé a donné son consentement par écrit, ou tout arrangement volontaire ou concordat proposé ou passé avec les créanciers de l'Associé; ou

(v) un liquidateur, gestionnaire, administrateur judiciaire ou tout autre administrateur ou gestionnaire est nommé à la tête de l'Associé ou de tout actif appartenant à l'Associé ou toute autre démarche a été entreprise en vue d'une telle nomination dans le cadre du non paiement par l'Associé de ses dettes endéans soixante (60) Jours Ouvrables.

(b) Si un Evénement de Transfert se produit par rapport à un Associé (l'«Associé Défaillant»), ledit Associé doit notifier dès que possible la survenance d'un tel événement (la «Notification Evénement de Transfert») à l'autre Associé (l'«Associé Restant»). Si l'Associé Défaillant ne signifie pas une Notification Evénement de Transfert à l'Associé Restant, il est réputé l'avoir fait à la date à laquelle l'Associé prend connaissance de l'Evénement de Transfert.

(c) Dès que possible après la signification, ou la signification présumée, de la Notification Evénement de Transfert, l'Associé Restant aura le droit de demander la nomination d'un Expert afin de déterminer la Juste Valeur des Parts Sociales et des Prêts Associé détenus par l'Associé Défaillant et par les Sociétés Participantes du Groupe (le cas échéant) (les «Parts Sociales de Vente»).

(d) Endéans les vingt (20) Jours Ouvrables à compter de la notification de la Juste Valeur déterminée par l'Expert, l'Associé Restant est autorisé à notifier par écrit à l'Associé Défaillant qu'il entend acquérir toutes les Parts Sociales de Vente à la Juste Valeur (la «Notification d'Achat»).

(e) Une Notification d'Achat devra fixer la date et l'heure pour la réalisation de l'achat des Parts Sociales de Vente qui devra intervenir endéans dix (10) jours suivant la signification de la Notification d'Achat et devra avoir lieu conformément à l'Article 10.8.

#### 10.8. Réalisation des transferts de Parts Sociales

(a) Il est convenu que l'Article 10.8. s'applique à tout transfert de Parts Sociales nécessaire à l'application des présents Statuts ou tout pacte d'associés pouvant être conclu en relation avec la Société (un «Transfert Associé»).

(b) Dans le cadre de tout Transfert Associé, l'Associé vendant des Parts Sociales (le «Vendeur») devra transférer les Parts Sociales à la personne acquérant les Parts Sociales (l'«Acheteur») avec Titre Complet, libre de toutes Charges et ensemble avec les droits y attachés.

(c) Si une vente et un achat de Parts Sociales dans le cadre des Articles ci-avant décrits sont subordonnées à l'obtention de Consentements Requis, alors la date de réalisation sera étendue jusqu'à l'expiration de dix (10) Jours Ouvrables après l'obtention des Consentements Requis, sauf que si un Consentement Requis n'a pas été obtenu endéans cent vingt (10) Jours Ouvrables à compter de la date de ladite détermination, la Notification Associé en question est caduque et ne produira plus d'effet.

(d) À la réalisation d'un Transfert Associé, le Vendeur devra produire tous les documents qui pourraient être requis par tout pacte d'associés pouvant être conclu en relation avec la Société.

(e) Sous réserve de l'Article 10.8.(f), les Associés et la Société devront s'assurer de l'enregistrement du transfert des Parts Sociales en vertu du présent Article 10.8 dans le registre des associés de la Société et devront s'assurer que le transfert sera déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés et publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

(f) S'il y a un Associé restant (autre que le cessionnaire des Parts Sociales en question), aucun transfert de Parts Sociales ne doit être enregistré à moins que le cessionnaire n'ait exécuté et délivré un Contrat d'Adhésion à l'Associé restant.

(g) L'Acheteur n'est pas obligé de réaliser l'achat de toute Part Sociale faisant l'objet de la vente en vertu de cet Article 10.8 à moins que l'achat de toutes les Parts Sociales ne soit réalisé simultanément.

### Chapitre III. Gérance

#### Art. 11. Général.

11.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins quatre (4) membres (chacun un «Gérant» et tous les membres ensemble ci-après les «Gérants»), qui ne sont pas nécessairement Associés. Les décisions du Conseil de Gérance seront prises collectivement conformément au présent Chapitre III.

11.2. Les Gérants seront nommés comme suit:

(a) tant que MIRA détient au moins vingt pour cent (20%) du capital de la Société, elle aura le droit de proposer une liste de trois (3) candidats de laquelle deux (2) seront nommés en tant que Gérants par l'assemblée général des Associés; et

(b) AWL aura le droit de proposer une liste de trois (3) candidats de laquelle deux (2) seront nommés en tant que Gérants par l'assemblée général des Associés.

11.3. Tout Associé pour exiger, avec ou sans cause, la démission d'un Gérant proposé par lui conformément à l'Article 11.2 par notification adressée à la Société demandant à ce qu'une assemblée générale des Associés soit convoquée pour accepter la démission du Gérant proposé. L'Associé ayant adressé la notification aura le droit conformément à l'Article 11.2 de proposer une liste de deux (2) candidats de laquelle un (1) sera nommé en tant que Gérant par l'assemblée général des Associés en remplacement du Gérant démissionnaire.

11.4. Les Gérants sont nommés pour une durée illimitée et restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles.

11.5. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

11.6. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

#### Art. 12. Modalités procédurales du Conseil de Gérance.

12.1. Le Conseil de Gérance devra nommer un (1) des Gérants AWL en tant que président et devra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

12.2. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout Gérant ou du secrétaire au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par e-mail, par télégramme, par télex ou par fax à chacun des Gérants au moins trois (3) Jours Ouvrables à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance. Une notification plus courte pourra être donnée si tous les Gérants donnent leur accord par écrit. Par ailleurs, cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, par telegram, par e-mail ou par lettre. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et / ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

12.3. Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant par écrit ou par fax, par e-mail, par télégramme ou par télex, comme son mandataire.

12.4. À condition que toutes les conférences téléphoniques soient initiées d'un local situé au Luxembourg et que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler tout au long de la réunion, un Gérant ou plus peuvent participer et voter aux réunions du Conseil de Gérance par l'intermédiaire de conférences téléphoniques ou tout équipement similaire de communication existant au Luxembourg (équipement pour conférences vidéo). Un Gérant participant à la réunion comme dit ci-avant est réputé être présent en personne à la réunion, devra être compté dans la quorum et sera autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.5. Une résolution écrite (y compris par e-mail) signée par tous les Gérants est parfaitement valable et aura autant d'effet qu'une résolution prise par les Gérants pendant une réunion dûment convoquée, tenue et constituée.



12.6. Sous réserve de l'Article 12.7, le Conseil de Gérance pourra délibérer ou agir valablement, seulement si deux Gérants sont présent à la réunion du Conseil de Gérance, avec au moins un (1) Gérant MIRA et un (1) Gérant AWL présents aux Luxembourg.

12.7. Si le quorum prévu à l'Article 12.6 n'est pas présent à une réunion du Conseil de Gérance à l'heure à laquelle les affaires sont considérées, alors la réunion est ajournée de deux (2) Jours Ouvrables, sur la base qu'elle est reconvoquée pour le jour en question à la même heure et au même endroit.

12.8. Les décisions du Conseil de Gérance, y compris les Matières Réservées au Conseil de Gérance, seront prises à la majorité des voix des Gérants, chaque Gérant ayant un (1) vote. La voix du président du Conseil de Gérance sera prépondérante en cas de partage des voix.

#### **Art. 13. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.**

13.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés.

13.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par deux (2) Gérants, comprenant au moins un (1) Gérant MIRA et un (1) Gérant AWL.

#### **Art. 14. Pouvoirs du Conseil de Gérance.**

14.1. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous les actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société. Sous réserve de l'Article 14.2, tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Conseil de Gérance.

14.2. Cependant et sous réserve de l'Article 21, aucune action ou décision en relation avec une Matière Réservée aux Associés ne pourra être prise par le Conseil de Gérance sans l'accord préalable écrit de chacun des Associés donné conformément à l'Article 21.

#### **Art. 15. Délégation.**

15.1. Un (1) Gérant MIRA et un (1) Gérant AWL, peuvent ensemble déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

15.2. Le Gérant MIRA et le Gérant AWL, détermineront les responsabilités et la rémunération quelconque (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 16. Pouvoir de signature.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) Gérants, comprenant au moins un (1) Gérant MIRA et un (1) Gérant AWL, par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance ou par un (1) Gérant MIRA et un (1) Gérant AWL agissant ensemble.

#### **Art. 17. Responsabilité des Gérants.**

17.1. Tout Gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire social, il est seulement responsable pour l'exécution de son mandat.

17.2. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécutants et administrateurs, contre les dépenses, dommages, compensations et coûts raisonnablement supportés par lui en rapport avec toute action, procès ou poursuites dont il est partie en raison de sa personne ou en tant que Gérant, ou, à la demande de la Société, ou de toute autre société dont la Société est Associé ou créancier et pour lequel il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires pour lesquelles une court le juge dans le cadre d'une telle action, procès ou poursuites, responsable de négligence grave ou d'inconduite; dans le cadre d'un accord transactionnel ou de toute autre procédure où une court n'intervient pas, l'indemnisation doit être fournie uniquement en liaison avec ces affaires couvertes par cet accord transactionnel ou par toute autre forme d'accord entre les parties, et seulement dans la mesure où la Société se voit confirmer par son conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis une négligence grave ou une inconduite. Le droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

### **Chapitre IV. Assemblée général des associés**

#### **Art. 18. Pouvoirs des l'assemblée général des Associé(s) - Votes.**

18.1. L'assemblée générale des Associés est autorisée, en particulier, à modifier les Statuts, à changer la nationalité de la Société et à augmenter les engagements des Associés.

18.2. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui.

18.3. En cas d'Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont enregistrés dans des procès-verbaux ou retranscrit par écrit.

### **Art. 19. Tenue des Assemblées Générales.**

19.1. Les assemblées générales des Associés sont convoquées par le Conseil de Gérance. De telles assemblées doivent être convoquées si un ou plusieurs Associé(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le requièr(en)t.

19.2. Une assemblée générale des Associés, séance tenante, devra être ajournée à quatre (4) semaines par le Conseil de Gérance à la demande d'un ou plusieurs Associé(s) représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Cette prorogation annule toute décision prise. La seconde assemblée a le droit de statuer définitivement pourvu que les exigences des Articles 20 et 21 soient remplies.

19.3. Un ou plusieurs Associé(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société auront le droit de demander à ce que des points soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale des Associés. La demande doit être envoyée à la Société au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la tenue de l'assemblée générale des Associés.

19.4. La tenue des assemblées générale des Associés n'est pas obligatoire si le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associés reçoit le texte précis des résolutions ou décision à adopter et donne son vote par écrit.

19.5. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes doivent être soumis pour approbation aux Associés qui doivent également voter spécifiquement sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

### **Art. 20. Quorum et majorités.**

20.1. Sous réserve des Articles 20.2, 20.3 et 21, les décisions collectives sont seulement valablement prises dans la mesure où les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce nombre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et, sous réserve des Articles 20.2, 20.3 et 21, les décisions sont adoptées par une majorité de suffrages, par rapport à la portion de capital représenté.

20.2. Sous réserve de l'Article 21, les résolutions modifiant les Statuts pourront seulement être adoptées à la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.

20.3. Toutefois, la nationalité de la Société pourra être modifiée et les engagements des ses Associés augmentés seulement à l'unanimité des Associés et conformément à toute autre exigence légale.

**Art. 21. Matières Réservées aux Associés.** Toute action relative aux Matières Réservées aux Associés exige le consentement unanime de tous les Associés, consentement qui devra être donné soit (i) par écrit si la Matière Réservée aux Associés objet du consentement ne doit pas être approuvée par un vote en assemblée générale des Associés ou par résolutions des Associés, soit (ii) par un vote en faveur sur une résolution séparée et spécifique sur ce point si la Matière Réservée aux Associés objet du consentement doit être approuvée par un vote en assemblée générale des Associés ou par résolutions des Associés.

## **Chapitre V. Exercice social**

### **Art. 22. Exercice social.**

22.1. L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

22.2. À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société.

22.3. La Société doit fournir à chaque Associé les informations financières suivantes de façon à ce que les Associés soient proprement informés sur les Affaires et les affaires du Groupe, y compris, sans limitation:

(a) une copie du Plan d'Affaires et Budget pour l'Exercice Social concerné au moins quarante (40) Jours Ouvrables avant la fin de l'Exercice Social précédent, pour considération et approbation conformément à la clause 7 à et l'annexe 3 (Matières Réservées aux Associés);

(b) projet des comptes individuels de la Société en relation avec chaque Exercice Social endéans les trente (30) Jours Ouvrables à compter de la fin de la période à laquelle ils se rapportent, et les comptes individuels de la Société en relation avec chaque Exercice Social dès leur approbation par le Conseil de Gérance;

(c) comptes de gestion trimestriels de la Société, sous une forme telle que déterminée par le Conseil de Gérance de temps en temps, et à délivrer endéans les cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la fin du trimestre auquel ils se rapportent et qui doivent inclure un compte profits et pertes, un bilan et un état des flux financiers, ensemble avec un état sur la progression par rapport au Plan d'Affaires et Budget pour l'Exercice Social en question et des prévisions à jour sur le bilan de l'Exercice Social en cours; et

(d) états financiers audités de la Société endéans deux cent soixante-dix (270) Jours Ouvrables après la fin de l'Exercice Social.

22.4. Chaque Associé pourra examiner l'inventaire susmentionné et le bilan au siège social de la Société.

### **Art. 23. Affectation des bénéfices - Boni de Liquidation.**

23.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

### 23.2. Bénéfice Disponible

Chaque Part Sociale donne droit au paiement de dividendes dans la mesure où la Société a suffisamment de sommes disponibles à distribuer («Bénéfice Disponible») incluant entre autres le bénéfice à la fin de chaque exercice social (ou, en cas d'un dividende intérimaire, à la fin de la période se terminant immédiatement avant la décision de payer un tel dividende) plus tous les bénéfices reportés et toutes les sommes tirées des réserves qui sont disponibles à ce titre (par conséquent, incluant la Réserve Prime d'Emission ou toute réserve légale automatiquement allouée au compte prime d'émission suite à une réduction de capital conformément à l'Article 7) moins les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve en conformité avec la Loi et les Statuts.

### 23.3. Droit de distribution sur les Parts Sociales

Le Bénéfice Disponible est distribué comme suit:

- (a) premièrement, exclusivement par voie de Distribution Ordinaire;
- (b) deuxièmement, cinquante-et-un virgule cinquante pour cent (51,50%) à l'(aux) Associé(s) de classe A (proportionnellement à leur capital respectif investi dans les Parts Sociales de classe A) et quarante-huit virgule cinquante pour cent (48,50%) à l'(aux) Associé(s) de classe B, jusqu'à ce que l(es) Associé(s) de classe B ai(en)t reçu un montant égal à dix-sept virgule cinquante-trois pour cent (17,53%) du Bénéfice Commun;
- (c) troisièmement, à chaque Associé proportionnellement au pourcentage de participation qu'il détient dans le capital de la Société.

### 23.4. Droit suite à la liquidation

Le surplus (le cas échéant) résultant de la réalisation des actifs et après paiement et constitution des réserves nécessaires pour couvrir les obligations (le «Boni de Liquidation») et plus généralement, chaque montant à distribuer par la Société en tant que remboursement de capital sera alloué entre les Associés comme suit:

- (a) premièrement, exclusivement par voie de Distribution Ordinaire de Boni de Liquidation;
- (b) deuxièmement, cinquante-et-un virgule cinquante pour cent (51,50%) à l'(aux) Associé(s) de classe A (proportionnellement à leur capital respectif investi dans les Parts Sociales de classe A) et quarante-huit virgule cinquante pour cent (48,50%) à l'(aux) Associé(s) de classe B, jusqu'à ce que l(es) Associé(s) de classe B ai(en)t reçu un montant égal à dix-sept virgule cinquante-trois pour cent (17,53%) du Bénéfice Commun;
- (c) troisièmement, à chaque Associé proportionnellement au pourcentage de participation qu'il détient dans le capital de la Société.

### 23.5. Dividendes

#### (a) Distribution d'un dividende annuel

A la fin de chaque exercice social et suivant l'approbation des comptes annuels par les Associés en conformité avec la Loi, les Associés peuvent décider de distribuer un dividende annuel en conformité avec la Loi et les règles de distributions décrites à l'Article 23.3.

#### (b) Distribution d'un dividende intérimaire

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance en conformité avec la Loi, à condition que de telles distributions soient faites conformément aux règles de distributions décrites à l'Article 23.3 et à condition que le Conseil de Gérance ait préalablement pris toute mesure nécessaire pour s'assurer de l'existence de bénéfice distribuable au sens de la Loi. Chaque Gérant de la Société pourra convoquer un Conseil de Gérance pour décider d'une telle distribution.

#### (c) Distribution de réserves et de résultat reporté

En plus du dividende annuel, les Associés peuvent décider à tout moment durant l'exercice social de distribuer tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés telles que montrées dans les derniers comptes annuels qui ont été approuvés par les Associés en conformité avec la Loi, dans la mesure où ces réserves n'ont pas été réduits par les pertes reportées et/ou la perte réalisée depuis le dernier exercice social pour lequel de tels comptes annuels ont été approuvés, et à condition que la distribution est faite conformément aux règles de distributions décrites à l'Article 23.3. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que les Associés ont le droit de procéder à une distribution de tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés alors même que les comptes annuels du dernier exercice clôturé n'ont pas encore été approuvés à condition que (i) les comptes annuels de l'exercice précédent ait été approuvés et que (ii) une situation intérimaire ait été fournie aux Associés afin de leur permettre de vérifier l'existence de réserves et de résultats reportés distribuables.

## Chapitre VI. Liquidation

**Art. 24. Causes de dissolution.** La Société ne doit pas être dissoute pour cause de décès, suspension des droits civiques, insolvabilité ou faillite de l'Associé Unique ou d'un des Associés.

### Art. 25. Liquidation.

25.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des Associés prise dans les formes requises par l'Article 21.

25.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 26. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.»

#### *Dixième résolution*

Les Associés DECIDENT unanimement

(i) d'ACCEPTER, avec effet immédiat, la démission de M. Cord von LEWINSKI, ayant son adresse professionnelle au 2-4 Bockenheimer Landstrasse, 60306 Frankfurt am Main (Allemagne) comme gérant de la Société;

(ii) de CONFIRMER le mandat des personnes suivantes comme gérants de la Société et de les DESIGNER comme Gérants MIRA:

- Mme. Rosa VILLALOBOS, gérant, nommée pour une période indéterminée, est reclassifiée comme Gérant MIRA, également nommée pour une période indéterminée; et

- M. Ralf NOCKER, gérant, nommé pour une période indéterminée, est reclassifié comme Gérant MIRA, également nommé pour une période indéterminée;

(iii) de NOMMER les personnes suivantes comme gérants additionnels de la Société et de les DESIGNER en tant que Gérants AWL:

- M. Thomas FAHL, employé, né le 18 Juillet 1976 à Mülheim an der Ruhr (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé comme Gérant AWL avec effet immédiat et pour une période indéterminée; et

- M. Frédéric MICHELS, employé, né le 4 janvier 1983 à Malmédy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé comme Gérant AWL avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que les comparantes ont requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, de faire prévaloir le texte anglais.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en entête.

Et après lecture et interprétation données aux comparantes, chacune d'entre-elles étant connue du notaire, par leur noms, prénoms, état civil et lieu de résidence, les comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Arnaud Schneider, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 janvier 2016. Relation: EAC/2016/2194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 février 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016068702/1703.

(160031759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

#### **Filao Beach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 31.065.

Il résulte des lettres de démission émises le 29 janvier 2016 que Madame Silvia LAVIO SCHNEIDER et Monsieur Nello LAVIO ont démissionné de leur mandat d'administrateurs de la société FILAO BEACH S.A., domiciliée 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-98.342.

Cette démission est avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 février 2016.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2016069816/13.

(160032719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

**Financière Sam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.882.360,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 191.754.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite des associés en date du 3 décembre 2015, les associés ont décidé d'adopter la résolution suivante:

Le siège social de la société a été transféré du 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 22 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2016069809/16.

(160033352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**Fluid Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.530,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 169.283.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 09 février 2016*

En date du 09 février 2016, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Vladimir Mornard en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 8 janvier 2016;

- de nommer Mme Catherine Trapani, née le 17 Août 1973 à La Hestre (Belgique) demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 8 janvier 2016 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

*Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Gaëlle Attardo-Kontzler

*Mandataire*

Référence de publication: 2016069811/20.

(160032771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**Franklin Templeton International Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 36.979.

—  
Les comptes annuels au 30 Septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016069812/10.

(160033370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**Famo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 145.517.

—  
Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre décision de démissionner de nos fonctions de commissaire aux comptes de votre société.



Luxembourg, le 18 février 2016.

CONCILIUM S.à r.l.

Représenté par Christian Buhlmann

Référence de publication: 2016069813/12.

(160032995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**Exalog S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 117.245.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> Décembre 2015*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes en place jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2021, à savoir:

Monsieur Alain SAMSON, chef d'entreprise, demeurant professionnellement 371 route de Belval L-4024 Esch sur Alzette.

Monsieur Noël SAMSON, chef d'entreprise, demeurant professionnellement 371 route de Belval L-4024 Esch sur Alzette.

Monsieur Mathieu DALLA-MORA, employé privé, demeurant professionnellement 36 Beeteburgerstrooss L-3333 Hellange.

Monsieur Régis BUTRYN, demeurant professionnellement 36 rue Beeteburgerstrooss L-3333 Hellange

Référence de publication: 2016069802/17.

(160032681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**FedEx Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.468.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016069805/13.

(160033249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**Filton GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 189.341.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale sous seing privé en date du 19 février 2016, que la société associée EO III UK Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.650 et ayant son siège social 6 route de Trèves L-2633 Senningerberg a cédé à la société EO III Master Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.340 et ayant son siège social au 6 route de Trèves L-2633 Senningerberg, 125 parts sociales, de sorte que EO III Master Holding S.à r.l. est désormais l'associé unique de Filton GP S.à r.l., société à responsabilité enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.341 et ayant son siège social au 6 route de Trèves L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016069806/19.

(160032960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**Finance Prestige SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-3348 Leudelange, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 50.281.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 mai 2015 à Luxembourg*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2021:

- Monsieur Emile KRECKE;
- Monsieur Christian KKECKE;
- Madame Marie Josée FRITZ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016069807/14.

(160032689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**Fashion House Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.924.

Nous soussignés, Mr Patrick Van den Bossche et Mr Dominique Fontaine déclarons par la présente que les parts sociales de la société FASHION HOUSE GROUP SARL ont été transférées en date du 26 juin 2015 de la manière suivante:

La société REDWOOD SERVICES Sp. zoo ayant son siège social au 212A, Al. Jerozolimskie, PL-02-486 Warsaw, Pologne a transféré 100 parts sociales à la société LIEBRECHT & WOOD GROUP SARL, ayant son siège social au 370, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le n° B 156149.

Fait à Luxembourg, le 26 juin 2015.

Patrick Van den Bossche / Dominique Fontaine

*Gérant B / Gérant A*

Référence de publication: 2016069814/15.

(160033423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**Fashion World Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.579.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 11 février 2016 à Luxembourg Ville*

1. D'accepter la démission de DATA GRAPHIC S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes.
2. De nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Nicolas GODFREY, financial product manager, né à Courtrai (Belgique) le 27/01/1984 et résidant au 4C Fleeschgaass, 6665 Herborn (Luxembourg) jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2020.
3. D'accepter la démission de Jean-Luc CLAUSE de ses fonctions d'administrateur de la Société.
4. De nommer aux fonctions d'administrateur B de la Société, Jean-Pierre HIGUET, avocat, né à Couvin (Belgique), le 23 novembre 1960, résidant L-2330 Luxembourg, 128 boulevard de la Pétrusse jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2020.
5. De modifier l'adresse d'Alain NOULLET, administrateur B, comme suit: 7, rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016069815/22.

(160032773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**FMV & Partners, Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.263.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 04/01/2016*

A dater de ce jour, l'Assemblée accepte:

- la démission de la société CC AUDIT & CONSULT SA de sa fonction de Commissaire aux Comptes.
- la nomination de la société MILIA AUDIT SARL enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171.385, ayant son siège social au 283, route d'Arlon L-8011 STRASSEN et représentée par sa gérante Madame Ariane VANSIMPSEN, demeurant professionnellement au 283, route d'Arlon, au poste de Commissaire aux Comptes pour un mandat se terminant après l'assemblée générale ordinaire de 2022.

Référence de publication: 2016069818/14.

(160033361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**Fraver Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 12.638.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 26 janvier 2016 a reconduit le mandat d'administrateur de:

- Madame Geneviève NUTTIN, administrateur de sociétés, demeurant à L-8528 Colpach-Haut;
  - Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
  - Monsieur Guy SCHOSSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2018.

Le mandat de Monsieur Nico BECKER, administrateur, n'a pas été renouvelé.

L'Assemblée a dès lors constaté que le nombre des administrateurs de la Société a été diminué de quatre à trois.

Enfin, l'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2018.

Pour extrait conforme  
FRAVER INVESTMENTS  
Société anonyme

Référence de publication: 2016069821/21.

(160033388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**Fysis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 180.719.

—  
EXTRAIT

Il est pris acte du changement d'adresse de l'associé Mr. Ciro Mongillo: 3, Howiek Place -Westminster, Flat 1007, SW1P1WG Londres.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2016069823/13.

(160032849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**Galluspark (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.875.450,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 119.223.

*Extrait des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 22 février 2016*

En date du 22 février 2016, les Associés de la société Galluspark (Bridge) S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter la démission, avec effet immédiat de Madame Dagmara Maziukiewicz de son poste de gérant.

2. L' Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Ralf Völker, né le 23 mars 1976 à Essen (Allemagne), demeurant professionnellement au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016069826/16.

(160033258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

**Geysir Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: USD 33.444,82.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 156.962.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of December,

Before us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Geysir Fund S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 156962, and having a share capital of USD 33,444.82 (thirty-three thousand four hundred forty-four United States Dollars and eighty-two cents) (the Company). The Company was incorporated on 18 November 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1 on 3 January 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 20 December 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 882 on 3 May 2011.

There appeared:

(1) Geysir Advisors L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 4747103 (Shareholder 1);

(2) Laugavegur Partners L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 4747118 (Shareholder 2); and

(3) Keflavik Associates L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 4747116 (Shareholder 3),

each being represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk residing professionally in Pétange.

Shareholder 1, Shareholder 2 and Shareholder 3 shall hereinafter collectively be referred to as the Shareholders.

The proxies of the Shareholders, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 2,500,000 (two million five hundred thousand) shares of the Company, without nominal value, representing the entire share capital of the Company amounting to USD 33,444.82 (thirty-three thousand four hundred forty-four United States Dollars and eighty-two cents), are present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Decision to give discharge (quitus) to the managers of the Company for the performance of their duties;
3. Decision to appoint Agentis S.A., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
5. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company; and
6. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Meeting acknowledges that, on the basis of the interim accounts of the Company dated 30 November 2015 (the Interim Accounts), the cash balance of the Company is set at an amount of USD 3,796.

The Interim Accounts, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Meeting resolves to give full discharge (quitus) to Luxembourg Corporation Company S.A. for the performance of its duties as manager of the Company until the date hereof.

*Third resolution*

The Meeting resolves to appoint Agentis S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under registration number B 74166, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has general authority to do all things which are required in order to complete the liquidation of the Company and dispose of the assets of the Company under its sole individual signature.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, (the Companies Act).

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company, the discharge of its liabilities and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Companies Act.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, au Grand-Duché de Luxembourg,



s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Geysir Fund S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 33.444,82 (trente-trois mille quatre cent quarante-quatre Dollars des Etats Unis et quatre-vingt-deux cents) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156962 (la Société). La Société a été constituée le 18 novembre 2010 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1 du 1 janvier 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 20 décembre 2010 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 882 du 3 mai 2011.

Ont comparu:

(1) Geysir Advisors L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'état d Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 4747103 (Associé 1);

(2) Laugavegur Partners L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'état d Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 4747118 (Associé 2), et

(3) Keflavik Associates L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'état d Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 4747116 (Associé 3),

chacun des associés de la Société étant ci-après représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant sa résidence professionnelle à Pétange.

L'Associé 1, l'Associé 2, et l'Associé 3 sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que l'intégralité des 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) parts sociales de la Société, sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, s'élevant à USD 33.444,82 (trente-trois mille quatre cent quarante-quatre Dollars des Etats Unis et quatre-vingt-deux cents), sont présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décision de donner décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Décision de nommer la société Agentis S.A., en tant que liquidateur de la Société en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
5. Décision de charger le Liquidateur de réaliser tous les actifs de la Société au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances et de payer les dettes de la Société; et
6. Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée reconnaît que, sur base des comptes intérimaires de la Société au 30 novembre 2015 (les Comptes Intérimaires), le solde de trésorerie de la Société est fixé à un montant de USD 3.796.

Les Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

L'Assemblée décide de donner décharge (quitus) pleine et entière à la société Luxembourg Corporation Company S.A. pour l'accomplissement de son mandat en tant que gérant de la Société jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Agentis S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74166, en tant que liquidateur en vue de la liquidation de la Société.

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature individuelle.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur sera autorisé à exécuter tous les actes et à effectuer toutes les opérations au nom de la Société, y compris celles énumérées à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés, sans l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches ou opérations spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes ou entités, cependant il restera seul responsable de toutes les opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide en outre d'habiliter et d'autoriser le Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et effectuer toutes les obligations découlant de tout accord ou document requis pour la liquidation de la Société, l'acquittement de ses dettes et la cession de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre d'habiliter et d'autoriser le Liquidateur à verser, à sa discrétion, des avances en espèces ou en nature sur le boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi sur les Sociétés.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Associés, le mandataire des Associés a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 janvier 2016. Relation: EAC/2016/745. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016069831/176.

(160032972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**Gepe S..à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9452 Bettel, 2, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 198.481.

*Assemblée générale extraordinaire du 05.02.2016*

A l'unanimité, les associés de la société précitée représentant l'intégralité du capital social se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se connaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1 -La cession de part de Monsieur Eugenio SCINTU, salarié, né à Ozieri (Italie), le 10 octobre 1982, demeurant à L-5716 Aspelt, 3, Schoulstrooss. Soit cinquante (50) parts sociales lui appartenant dans la Société à responsabilité limitée «GEPE S.àR.L.»

à Monsieur Giuseppe SCINTU, salarié, né à Ozieri (Italie), le 18 septembre 1989, demeurant à L-5716 Aspelt, 3, Schoulstrooss.

2 -Que suite à cette cession de parts sociales, les parts sociales sont réparties comme suit:

Monsieur Giuseppe SCINTU, prénommé, cent parts sociales .....	100
Total: cent parts sociales: .....	100

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Référence de publication: 2016069830/20.

(160032916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**Global Energy Solutions, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 166.720.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen,

On the thirtieth of December

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary public residing in Pétange,

There appeared:

Carlos A DOS S GRACA E CARVALHO CRUZ, of legal age, having its address at 5 rua Osvaldo Serra Van-dumen, Maianga, Luanda, ANGOLA (hereafter the “Sole Shareholder”),

Here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at Pétange Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 December 2015.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The appearing party, represented as stated above, declared and requested the notary to state:

That the société anonyme «Global Energy Solutions S.A.», having its registered office in 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, was incorporated pursuant to a deed of Maître Roger Arrenschorf, notary residing in Luxembourg, on 30<sup>th</sup> January 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 776 of 23<sup>th</sup> March 2012, whose articles of association were amended for the last time by a deed of Maître Joyeph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 24<sup>th</sup> October 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 3629 of 29<sup>th</sup> November 2014, registered at the Trade and Companies' Registrar in Luxembourg-City under section B and number 166.720 (“the Company”);

That the share capital of the Company is currently set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000), divided into thirty one thousand (31,000) ordinary shares of a nominal value of one Euro (EUR (1) each);

That Carlos A DOS S GRACA E CARVALHO CRUZ, prenamed, is the sole shareholder of the Company;

That the sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company;

That Carlos A DOS S GRACA E CARVALHO CRUZ, prenamed, appoints itself liquidator of the Company and has taken over all assets, has paid off all known liabilities of the dissolved Company and obliges itself to assume all the liabilities that could possibly still exist and are presently unknown;

That the Company is thus dissolved and has ceased to exist;

That the appearing person, represented as stated above, fully discharges the managers for their mandate up to this date;

That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, being 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze,

Le trente décembre,

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange,

A comparu:

Carlos A DOS S GRACA E CARVALHO CRUZ, ayant son adresse à 5 rua Osvaldo Serra Van-dumen, Maianga, Luanda, ANGOLA,

Ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 décembre 2015,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme «Global Energy Solutions S.A.», avec siège social à 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrenschorf, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 janvier

2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 776 du 23 mars 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 3629 du 29 novembre 2014, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg-Ville sous la section B et le numéro 166.720 («la Société»);

Que le capital de la Société est à ce jour de trente-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale 'un euro (EUR 1) chacune;

Que Carlos A DOS S GRACA E CARVALHO CRUZ prénommé, est l'actionnaire unique de la Société;

Que l'actionnaire unique déclare expressément dissoudre la Société;

Que Carlos A DOS S GRACA E CARVALHO CRUZ, prénommé, se nomme liquidateur de la Société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la Société dissoute et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et inconnu à ce jour;

Qu'en conséquence, la Société se trouve liquidée et a cessé d'exister;

Que la comparante, représentée comme indiqué ci-avant, donne décharge pleine et entière de leur mandat aux gérants jusqu'à ce jour;

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, en l'occurrence 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 janvier 2016. Relation: EAC/2016/870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016069832/83.

(160033173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

**GP Lux Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.876.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 10 février 2016 que:

- La démission de Mme Sandrine BISARO, gérant B de la Société, a été acceptée avec effet au 10 février 2016;
- La personne suivante a été nommée gérant B de la Société, avec effet au 10 février 2016 et ce pour une durée indéterminée:

\* Madame Caroline GOERGEN, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069843/16.

(160033168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

**Health Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.704.

La société fait remarquer que le nouveau commissaire aux comptes, à savoir la société PUNDAMILIA FAMILY OFFICE (RC B171.385) a changé sa dénomination en MILIA AUDIT.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016069851/10.

(160033107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

**Health Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 88.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016069852/11.

(160033697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

**Hogemav, Société Civile.**

Siège social: L-6195 Imbringen, 24, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg E 1.267.

Gemäß einer privatschriftlichen Anteilsübertragung, setzt sich das Gesellschaftskapital der HOGEMAV nun wie folgt zusammen:

Frau Antoinette HOUWEN, Landwirtin, geboren am 09/12/1982 in Luxembourg,

wohnhaft in L-6195 Imbringen, 9a, route de Luxembourg:

achttausendzweihundertfünfundfünfzig Anteile . . . . . 8.255

Herr Marc ELSÉN, Landwirt, geboren am 17/01/1981 in Luxembourg,

wohnhaft in L-6195 Imbringen, 9a, route de Luxembourg:

siebentausendneuhundertzweiunddreißig Anteile . . . . . 7.932

Total: sechszehntausendeinhundertsiebenundachtzig Anteile . . . . . 16.187

Luxembourg, den 25. November 2014.

Référence de publication: 2016069855/17.

(160032655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

**Holinger AG, Succursale d'une société de droit étranger.**

R.C.S. Luxembourg B 53.418.

La dénonciation de siège de la société suivante:

Holinger AG

5c, route du Vin

L-5450 Stadtbredimus

N° RCS: 53418

a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Loula 2 S.A.

Référence de publication: 2016069856/14.

(160033047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

**Honorius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 115.697.

L'an deux mille quinze, le trois décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HONORIUS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, Route de Longwy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.697, constituée suivant acte notarié en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1231 du 26 juin 2006 (la «Société»).

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.



L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à L- 1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita MAGGIPINTO, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Flora GIBERT, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Approbation du transfert du principal établissement de la Société en Belgique et changement de nationalité;
2. Approbation du transfert de siège social de la Société vers 45, rue de Borlez, 4317 Faimés (les Waleffes), Belgique;
3. Approbation et adoption du nouveau mémorandum et des nouveaux statuts de la Société afin de se conformer à la loi en vigueur en Belgique;
4. Pouvoir à accorder à Reynders&Co, société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à 1150 Woluwe- Saint-Pierre, avenue Tervueren 252-254, RPM 0840.398.991, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la Société en Belgique.
5. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire de la Société;
6. Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.
7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Conformément aux articles 2, 67-1 et 159 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), les actionnaires décident de transférer le lieu du principal établissement de la Société vers la Belgique ainsi que de changer la juridiction et la nationalité de la Société, du Luxembourg vers la Belgique. Cette décision sera effective au jour de l'inscription de la Société auprès du registre de commerce de la Belgique (ci-après la «Date Effective»).

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du Luxembourg vers 45, rue de Borlez, 4317 Faimés (les Waleffes), Belgique, à la Date Effective.

*Troisième résolution:*

De nouveaux statuts ont été soumis aux actionnaires.

Pour des raisons d'enregistrement de la Société auprès du registre de commerce en Belgique, l'assemblée générale approuve les nouveaux statuts de la Société, et décide d'adopter les nouveaux statuts de la Société remplaçant les statuts coordonnés actuels de la Société dans leur intégralité à la Date Effective.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Reynders&Co, société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à 1150 Woluwe-Saint-Pierre, avenue Tervueren 252-254, RPM 0840.398.991, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la Société en Belgique et à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes formalités administratives afin d'enregistrer la Société en Belgique, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire de la Société, avec effet à la Date Effective.

*Sixième résolution:*

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la Société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, A. MAGGIPINTO, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 8 décembre 2015. 1LAC/2015/38760. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2016069857/82.

(160033297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

**HPAM China Property Fund, SCA-SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

R.C.S. Luxembourg B 154.999.

Nous vous informons que nous avons pris la décision de résilier la convention de domiciliation signée en date du 14 janvier 2011, avec la société HPAM China Property Fund SCA-SICAR (en liquidation) ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.999, et ceci au 21 août 2015.

Fait à Luxembourg, le 22/02/2016.

Certifié sincère et conforme

SGG S.A.

Référence de publication: 2016069858/14.

(160032610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

**HTTS - High Tech Trading System Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

R.C.S. Luxembourg B 137.390.

La convention de domiciliation conclue entre l'agent domiciliataire Caceis Bank Luxembourg, Société Anonyme immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B91985 dont le siège est situé au 5 Allée Scheffer, 2520 Luxembourg, et HTTS - High Tech Trading System Fund immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B137390 dont le siège social est situé au 5 Allée Scheffer, 2520 Luxembourg, a été résiliée avec effet au 22 février 2016.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour HTTS - High Tech Trading System Fund*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016069859/16.

(160032884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

**Info Systems Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 43.798.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 24 octobre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère

Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme INFO SYSTEMS HOLDING S.A. avec siège social à L-1521 Luxembourg, 144 rue Adolphe Fischer.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
Maître Laurélia STEINMETZ  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2016069860/16.

(160032990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**Insch Commodity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 169.140.

Il est à noter que l'adresse du gérant de classe A, Christopher L. Cruden, est la suivante: Insch Capital Management SA, Via Ferruccio Pelli 13, 6900 Lugano, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Insch Commodity S.à r.l.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016069861/13.

(160033296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**Institute for Research and Investment, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 198.893.

Il a été pris bonne note que Monsieur Franck BERGEOT, administrateur unique de la société, réside depuis le 20 novembre 2015, à l'adresse suivante: 159 Mühlenweg, L-2155 LUXEMBOURG.

Le 22 février 2016.

*Pour Institute for Research and Investment*

Référence de publication: 2016069863/11.

(160033106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**Irocy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 5.050.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.324.

Veillez noter que la Société a été informée du changement d'adresse de madame Grazyna Kulczyk, intitulé comme Gérant de Catégorie A de la Société.

L'adresse a été modifiée comme suit:

76, Bügl Sura

7559 Tschlin

Suisse

Veillez noter aussi le changement du prénom de madame Grazyna Kulczyk comme suit:

- Grazyna Maria

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Irocy Finance S.à r.l.  
Anne Bölkow  
*Gérant de Catégorie B*

Référence de publication: 2016069864/20.

(160033146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**Italux Design Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5886 Alzingen, 477, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 194.279.

—  
*Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 26 janvier 2016*

*Première résolution*

La démission de Monsieur FIORE Mario de sa fonction de gérant technique avec effet au 26 janvier 2016 est acceptée.

*Pour Italux Design Group S.à r.l.*

Fideco S.A.

Référence de publication: 2016069865/12.

(160033303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**IDI Emerging Markets Partners, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 171.461.

—  
 Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016069866/10.

(160033171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**BCB Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 5, Ellerstroos.

R.C.S. Luxembourg B 195.195.

—  
 L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Albert DRAULANS, consultant IT, demeurant à L-3317 Bergem, 7, Um Waisseraech;

2.- Madame Christel INDEKEU, employée, demeurant à B-2235 Westmeerbeek, Moerdijk, 12;

tous les deux ici représentés par Madame Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen, 283, route d'Arlon,

en vertu de deux procurations sous seing privés lui délivrées en date du 20 décembre 2015;

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme mentionné ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants, représentés comme mentionné ci-avant, sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «BCB CONSULTING S.à.r.l.» avec siège social à L-9647 Doncols, 96, Duerfstroos, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 195.195, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 03 mars 2015, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1054 du 22 avril 2015, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (ci-après «la Société»).

II.- Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125.-EUR) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et appartenant aux associés comme suit:

- Albert DRAULANS, prénommé, dix parts sociales . . . . .	10
- Christel INDEKEU, prénommée, quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	90
Total des parts: Cent parts sociales . . . . .	100

III. Les associés uniques, prénommés, représentés comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont reconnu être pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de son adresse actuelle: L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss, à l'adresse suivante: L-8523 Beckerich, 5, Ellerstrooss;
2. Modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Divers.

Après en avoir délibéré, les comparants, représentés comme mentionné ci-avant, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés uniques décident de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle: L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss, à l'adresse suivante: L-8523 Beckerich, 5, Ellerstrooss.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés uniques décident de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner à la teneur suivante:

**Art. 5. (première phrase).** «Le siège de la Société est établi dans la commune de Beckerich.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à huit cent vingt-cinq euros (EUR 825,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41651. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069664/59.

(160033166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**4finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 173.403.

—  
EXTRAIT

La Société prends acte que la nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de catégorie A de la Société, Monsieur Livio GAMBARDELLA et Monsieur Marc CHONG KAN est la suivante: 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et ce à compter du 22 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016070190/13.

(160033202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---

**United Parcel Service Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 142.042.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016070157/10.

(160033200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

---